

Troisième séance, jeudi 08 février 2024

Présidence de Adrian Brügger (UDC/SVP, SE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Assermentation		
	Motion d'ordre	Modification de l'ordre du jour	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> David Bonny
2022-DEEF-68	Loi	Loi sur l'accès des jeunes aux médias (Mise en oeuvre de la motion 2022-GC-60)	Entrée en matière Première lecture	<i>Rapporteur-e</i> Flavio Bortoluzzi <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2021-DSAS-20	Loi	Prestations complémentaires pour les familles à revenus modestes	Deuxième lecture Report de la troisième lecture Troisième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Benoît Rey <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2024-GC-31	Résolution	Soutien du Grand Conseil fribourgeois à la révolte paysanne	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Eric Barras Dominique Zamofing
2024-GC-4	Election (autre)	Un membre de la Commission des grâces, des pétitions et des motions populaires, en remplacement de Chantal Müller	Scrutin de liste	
2024-GC-8	Election (autre)	Un membre de la Commission des naturalisations, en remplacement de Bernadette Mäder-Brühlhart	Scrutin de liste	
2024-GC-9	Election (autre)	Un membre suppléant de la Commission des finances et de gestion, en remplacement de Catherine Beaud	Scrutin de liste	
2024-GC-10	Election (autre)	Un membre du Conseil de la magistrature - réélection de Johannes Frölicher	Scrutin uninominal	
		Clôture de la session		

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 106 députés; absents: 4.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Urs Hauswirth, Dominique Tschümperlin, Rose-Marie Rodriguez, Sébastien Dorthé.

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Romain Collaud, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Assermentation

Assermentation de M^{mes} et MM. Serge Carrard, Sarah Reitze-Page, Marie-Christine Repond, Nicolas Pius Lerf et Sarah Magali Genet, élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session de février 2024.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Président du Grand Conseil. Madame, Monsieur, Mesdames, Messieurs, vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre.

Modification de l'ordre du jour

Prise en considération

Bonny David (PS/SP, SC). Rapidement là, c'est une motion d'ordre technique. En effet, je pense que j'aurais dû intervenir davantage au Bureau hier pour faire une petite modification du programme, c'est-à-dire en point n° 1 la loi sur l'accès des jeunes aux médias et ensuite de prendre en point n° 2 la loi sur les prestations complémentaires pour les familles. En effet, quand on s'aperçoit du débat, la complexité des amendements, de certains votes, il serait plutôt opportun de prendre directement les deux modifications de loi. Ensuite la résolution, on aura évidemment un débat intéressant, passionné, passionnel avec de nombreuses interventions, le PS sera évidemment présent. Je pense que dans cet ordre ce serait certainement plus logique et je vous prie de bien vouloir accepter cette motion d'ordre.

> Au vote, la prise en considération de cette motion d'ordre est acceptée par 83 voix contre 12. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 83.*

Ont voté non:

Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP). *Total: 12.*

S'est abstenue:

Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total: 1.*

> L'ordre du jour est ainsi modifié conformément à la demande de M. Bonny.

Loi 2022-DEEF-68**Loi sur l'accès des jeunes aux médias (Mise en oeuvre de la motion 2022-GC-60)**

Rapporteur-e:	Bortoluzzi Flavio (UDC/SVP, LA)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
Rapport/message:	28.11.2023 (BGC février 2024, p. 6203)
Préavis de la commission:	15.01.2024 (BGC février 2024, p. 6232)

Entrée en matière

Bortoluzzi Flavio (UDC/SVP, LA). Die Ad-Hoc-Kommission hat dieses Gesetz, basierend auf der Motion unserer Kollegen Marie Levrat und Brice Repond, am 15. Januar 2024 in einer Sitzung bearbeitet. Dieses liegt Ihnen heute als Projet bis vor. Die angesprochene Motion mit dem Titel "Ein Zeitungsjahresabonnement für alle neuen Bürgerinnen und Bürger des Kantons Freiburg" hat dieser Rat am 13. Oktober 2022 mit 48 zu 40 Stimmen bei einer Enthaltung angenommen. Die grundsätzlichen Meinungen in der Kommission gingen wie damals, bei der Debatte zur Motion bei uns im Rat, auseinander, aber das Eintreten auf die Vorlage wurde von keinem Mitglied der Kommission bestritten. Der Entscheid einer Mehrheit des Grossen Rates vom Oktober 2022 wurde von allen akzeptiert.

Von mehreren Mitgliedern wurde angemerkt, dass für die Umsetzung der angenommenen Motion ein bestehendes Gesetz hätte angepasst oder ergänzt werden können. Sie sind der Meinung, dass mit der Ausarbeitung des hier vorliegenden Gesetzes mit Kanonen auf Spatzen geschossen wurde, c'est prendre un marteau pour écraser une mouche. Insgesamt aber sind die Befürworter zufrieden. Die Unterstützung der Zeitungsfirmen und der Bevölkerungsschichten, die sich kein Abonnement leisten können, wurde einmal mehr hervorgehoben und begrüsst.

Andere Mitglieder hingegen fanden, das durch den Staatsrat vorgelegte Gesetz gehe zu weit und seine Gültigkeit von fünf Jahren sei zu lang, alte Strukturen in der Zeitungslandschaft würden gestützt, obwohl das Informationskonsumverhalten der jungen Generation, wie auch immer diese Generation aktuell gerade heissen möge, nicht erst seit gestern bekannt sei.

Das insgesamt 10 Artikel umfassende Gesetz wurde, wie bereits gesagt, intensiv diskutiert. Bei vier Artikeln wurden teilweise mehrere Änderungsanträge eingereicht. Insgesamt wurden zwei Artikel durch die Kommission angepasst - wir werden bei der Detailberatung darauf zu sprechen kommen. In der Schlussabstimmung wurde die von der Kommission ausgearbeitete Vorlage, welche Ihnen hier als Projet bis vorliegt, mit 10 zu 1 Stimmen angenommen.

Danken möchte ich dem Staatsrat Olivier Curty für seine Präsenz, seine Ausarbeitung der Vorlage und das Beantworten der vielen Fragen in der Kommission, seinem Mitarbeiter Herrn Thomas Kadelbach für die Unterstützung in der Kommission und ebenfalls das Beantworten von verschiedenen Fragen. Natürlich gilt der Dank auch dem Parlamentssekretär, Herrn Alain Renevey, für seine Unterstützung meiner ersten Kommissionspräsidierung, der Kommissionsarbeit und dem Verfassen des tadellosen Protokolls.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Zuerst herzlichen Dank der Kommission und auch dem Berichterstatter für die wohlwollende Prüfung dieser Gesetzesvorlage. Sie haben es verstanden, der vorliegende Gesetzesentwurf liegt auf der Schnittstelle von zwei wichtigen Anliegen. Auf der einen Seite sollen die jungen Erwachsenen dazu angespornt werden, sich für das aktuelle Geschehen im Kanton Freiburg zu interessieren und sich somit auch am demokratischen Leben zu beteiligen. Das heisst, der Gesetzesentwurf dient der Förderung der aktiven Stimmbürgerschaft. Damit sich die jungen Erwachsenen eine Meinung bilden können, müssen sie über zuverlässige, qualitativ hochstehende Informationen verfügen können.

D'un autre côté, la loi permet aussi de soutenir de manière indirecte un secteur d'activité en proie à des difficultés, même si cette aide peut paraître modeste en regard des montants en jeu. Dans le contexte de la transformation numérique, le modèle d'affaires traditionnel de la presse, vous le savez, est de moins en moins viable. Ces défis structurels fragilisent les médias et menacent aussi la diversité médiatique, en Suisse comme dans notre canton. Deux tables rondes avec les médias ont d'ailleurs été organisées à ce sujet. De plus je peux vous dire aujourd'hui que le Conseil d'Etat a récemment discuté et a également décidé de plusieurs propositions d'aide aux médias au niveau cantonal dans l'attente du repositionnement attendu des aides fédérales. Une communication suivra d'ici peu.

En résumé, la motion adoptée par le Grand Conseil a donné la possibilité au Conseil d'Etat de proposer une mesure originale. Cela dit, il s'agit également d'une mesure qui doit encore faire ses preuves, car nous ignorons à ce stade l'intérêt des jeunes pour l'abonnement qui leur sera proposé.

Der Staatsrat hat diese neue Leistung des Staates so ausgestaltet, dass sie möglichst effizient ist, ohne die betroffenen Behörden, das heisst, den Staat und die Gemeinden, über Gebühr zu beanspruchen. Das war uns extrem wichtig. Die Gemeinden haben sich über den Freiburger Gemeindeverband sehr aktiv an den Gesprächen zur Umsetzung der Motion beteiligt und haben den Entwurf im Rahmen der Vernehmlassung gutgeheissen. Einen speziellen Dank an den Freiburger Gemeindeverband!

Le modèle retenu, qui est celui d'une gestion centralisée des abonnements, ne requiert pas de ressources importantes au sein des administrations au-delà des montants destinés au financement des abonnements. Il s'agit d'un aspect important, en particulier du point de vue des communes. Permettez-moi aussi d'apporter également quelques éléments explicatifs concernant la question du groupe cible de la prestation. L'avant-projet, vous l'avez vu, destinait la prestation aux ressortissants suisses ainsi qu'aux ressortissants étrangers titulaires du permis C. À la suite de la consultation, le Conseil d'Etat a décidé d'élargir le cercle des bénéficiaires à tous les jeunes dès 18 ans domiciliés dans le canton et inscrits au registre des habitants.

Indem das Gesetz den Kreis der Begünstigten auf alle jungen Erwachsenen im Alter von 18 Jahren festlegt, wird niemand diskriminiert und auch die Integration wird gestärkt, auch wenn das Kriterium der Stimmberechtigung, das die Motion beinhaltete, nicht mehr berücksichtigt wird. Die Auswirkung dieser Änderung auf die Zahl der begünstigten Personen ist nicht sehr gross.

Enfin, il a été nécessaire de trancher la question du type d'abonnement pris en compte. Par rapport à cette question, la loi privilégie l'option numérique, c'est la seule offre qui corresponde effectivement aux habitudes des jeunes en matière d'utilisation des médias. Sur le conseil des médias, le Conseil d'Etat s'est quelque peu éloigné de la proposition initialement formulée dans la motion qui demandait d'inclure également l'abonnement aux journaux imprimés. Une version papier restera accessible pour les médias ne disposant pas d'une offre numérique et il convient de signaler que les médias ont eux-mêmes souhaité que l'abonnement traditionnel en format papier ne soit pas pris en compte. Par ailleurs le choix d'une option exclusivement numérique peut également amener des éditeurs de journaux régionaux à se rapprocher du jeune public et à développer des formats qui lui sont propres.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, comme je l'ai indiqué en introduction, nous disposons de peu d'éléments factuels qui nous permettraient d'anticiper l'intérêt des jeunes pour les abonnements, cela a été dit par le Rapporteur.

Im Kanton Genf wurde letztes Jahr ein ähnliches Projekt in Form eines Pilotversuchs lanciert, und von den angesprochenen Jugendlichen haben 10 Prozent das Angebot genutzt.

Le Conseil d'Etat propose d'évaluer la prestation trois ans après l'entrée en vigueur de la présente loi avant de décider d'une éventuelle pérennisation, qui sera évidemment de la compétence du Grand Conseil. Avec ces observations, le Conseil d'Etat vous recommande donc, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, tout en se ralliant au projet de la commission, d'accepter cette proposition de loi sur l'accès des journaux et médias.

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Mon lien d'intérêt: j'étais membre de la commission, je suis également syndic d'une commune et je m'exprime au nom du groupe PLR-PVL.

Depuis plus de deux décennies, la révolution numérique a redéfini notre manière de nous informer, mais la presse fribourgeoise, ancrée dans ses traditions, semble avoir ignoré ce tournant. Le mépris affiché par certains journalistes considérant le monde numérique comme source d'un effrayant fatras d'informations, est symptomatique d'une presse qui refuse d'évoluer. Cette inertie est d'autant plus déplorable que les réseaux sociaux sont parfois le seul refuge de la liberté d'expression. L'actualité récente le prouve ici comme ailleurs. La démocratie ne vit pas par la presse seule mais par la diversité des voix, la pluralité des perspectives et c'est bien cela que nous devons défendre. Où trouve-t-on cette effervescence d'idées, cette vivacité d'opinions? Certainement pas dans les journaux, souvent victimes de leur propre conformité.

Voyez les réseaux sociaux, terrain fertile de débats où s'entremêlent les voix audacieuses et celles qui osent remettre en question les certitudes. Décriés par certains, les nouveaux médias sont pourtant le reflet d'une démocratie vivante et palpitante. Ils ne sont pas exempts d'excès, c'est vrai. Mais il serait peu correct d'y voir des complots à chaque liste. Combien de plumes libres, de pensées novatrices, de courage solitaire émergent de ces espaces, là où la grande presse, souvent adoubee par le pouvoir en place, reste silencieuse. C'est bien vers ce foisonnement d'idées que s'est tournée la jeunesse. Selon une étude de l'Université des sciences appliquées de Zurich, une majorité écrasante de jeunes privilégient les réseaux sociaux pour s'informer (60%) laissant la presse traditionnelle loin derrière (15%). Cela met en lumière un écart béant entre ce que propose notre presse locale et les attentes de la nouvelle génération. Et surtout, cette étude montre que les jeunes sont tout à fait critiques face aux informations qu'ils lisent. Ils savent démêler le vrai du faux sans que le Grand Conseil, dans un élan paternaliste, ne leur offre l'information qu'il considère comme étant juste et bonne. Cela ne fonctionnera pas. L'initiative de la Liberté en 2019 en est un parfait exemple. Elle a offert un accès gratuit à son contenu pour 30'000 étudiants chaque année. Sur trois ans, seuls 1900 en ont bénéficié. À Genève 500 abonnements ont été offerts aux 5500 jeunes éligibles en une année, c'est peu, et sur ces 500 abonnements 100 seulement concernaient le titre historique, La Tribune de Genève, concurrencée là-bas par des médias qui ont investi dans le numérique, Le Temps ou Heidi News, qui sont éligibles. Une telle désaffection est révélatrice, elle montre que la sauvegarde de la démocratie ne passe pas par le sauvetage de certaines entreprises de presse mais bien par la garantie de la liberté de parole pour chacune et pour chacun.

Ce constat est un signal fort, la jeunesse d'aujourd'hui ne se contente pas de la parole officielle, elle cherche, elle questionne, elle veut des réponses qui ne soient pas biaisées par un souci de conformité. La véritable question est donc: devons-nous soutenir une presse qui se refuse à évoluer, car c'est bien le but de cette loi, ou devrions-nous plutôt célébrer et protéger les espaces où la liberté d'expression fleurit dans toute sa diversité.

Comme une très large majorité du groupe PLR-PVL, j'ai fait mon choix. Nous entrons en matière, mais nous proposerons des amendements dans le cadre de l'examen de détail du projet de loi afin d'en limiter, autant que faire se peut, la portée. Si ces amendements sont refusés, une majorité du groupe PLR-PVL refusera cet objet.

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je parle au nom du groupe Le Centre. À l'heure de la convergence des médias, peut-on encore parler de presse dans un océan de canaux et de flux d'information? Est-ce que cette loi va sauver la presse et complètement rediriger les jeunes vers l'information de qualité? Nous avons des doutes légitimes. Toutefois, la motion Levrat/Repond ayant été acceptée par le Grand Conseil, il s'agit de la mettre en application de la manière la plus pragmatique possible avec l'espoir d'une transition et non d'une stagnation. À l'heure des fake news et de la perte de confiance dans l'information correcte, il est essentiel d'avoir une information régionale indépendante et de qualité, car si la seule vérité se trouve dans les trolls non filtrés des réseaux sociaux, j'ai quelques soucis.

Mesdames et Messieurs les responsables des médias locaux, c'est une main tendue, facile à saisir, pour proposer une offre digitalisée qui corresponde à la consommation des jeunes. J'ai deux filles adolescentes, dont l'une pourrait bénéficier de cette offre cette année et l'autre vient nous visiter ce matin avec sa classe. Nous discutons beaucoup de politique à la maison et avons débattu du sujet. En l'état actuel, l'intérêt pour créer un compte afin d'accéder aux articles du quotidien régional et le bilan de son app est très mitigé. Chers médias, créez du contenu adéquat, une forme adéquate, avec un marketing adéquat et vous aurez gagné.

Question finances, mise à part l'évaluation qui devra se faire de toute manière, les coûts annuels sont à peu près ceux des abonnements. Faites le calcul, le simple traitement de cet objet au Grand Conseil a un coût plus grand que les coûts annuels générés par la loi, et si l'offre est un flop, les coûts seront d'autant plus réduits. Du moment que nous lançons l'action, laissons-lui la chance d'atteindre un résultat positif. Cette loi démarre rétroactivement au 1^{er} janvier, il sera difficile aux médias de s'adapter avant de commencer, car si on s'arrête après trois ans, il faudra faire l'évaluation avant, donc sur rien du tout. Je le dis, on peut ne pas être convaincu, mais on se doit d'être logique et conséquent. Si nous acceptons cette loi, répondant à une motion acceptée, laissons-lui la chance d'aboutir à un résultat positif ou enterrons-là tout de suite.

Le groupe entrera en matière sur cette loi et suivra en grande majorité les propositions de la commission.

Repond Brice (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Je prends la parole à titre personnel et je n'ai aucun lien d'intérêt avec ce sujet, hormis que je suis à l'origine de la motion et que j'ai participé à la commission.

Je tiens d'abord à remercier toutes les personnes impliquées dans la rédaction et la conception de cette loi, qui répond parfaitement à mes attentes en tant que motionnaire. Lors de nos discussions en octobre 2022, certains parlementaires avaient choisi de soutenir la motion tout en demandant au Conseil d'Etat d'inclure trois points spécifiques:

1. privilégier, dans la mesure du possible, l'abonnement numérique;
2. préparer un rapport d'évaluation de l'efficacité de cette mesure après trois ans;
3. soumettre la loi à une nouvelle validation du Grand Conseil après 5 ans.

Ces demandes ont été intégralement respectées dans le texte de loi actuel. De ce fait, je considère que le Conseil d'Etat a accompli sa tâche avec brio en trouvant un compromis qui répond aux attentes de certains députés initialement hésitants. En commission, il a été soutenu par certains députés que cette initiative était inutile et qu'il fallait en réduire la durée. Ils ont cité l'exemple de l'offre proposée par La Liberté, initialement soutenue par la BCF, qui proposait un abonnement aux étudiants fribourgeois. À ce sujet, je tiens à souligner trois points:

1. À ce jour, 1'900 étudiants ont profité de cette offre. On peut voir le verre à moitié plein ou à moitié vide. Personnellement, je suis optimiste et j'estime que cette mesure était un succès bien que perfectible.
2. Un grand nombre d'étudiants ne sont pas originaires de Fribourg, leur intérêt pour un média local est naturellement moindre.
3. L'offre mentionnée est fondamentalement différente, elle consiste en 15 articles par mois disponibles sur demande, ce qui représente une contrainte et réduit l'accessibilité.

Par ailleurs et comme ça a été dit, à Genève, une initiative similaire a récemment été lancée. Actuellement, près de 10% des bénéficiaires potentiels ont adhéré à l'abonnement, ce qui est significatif et encourageant.

C'est pourquoi je vous appelle à adopter une attitude positive, optimiste et pragmatique et à rester cohérents avec vos demandes précédentes en approuvant le projet de loi tel qu'il a été formulé par la commission. Je vous remercie de votre attention et vous encourage à rejeter tous les amendements qui seront déposés.

Menétrey Lucie (*PS/SP, SC*). Je m'exprime au nom du groupe socialiste. Je déclare mes liens d'intérêt: j'ai participé à la commission ad hoc et je suis conseillère communale en charge de la formation et de l'enfance notamment.

Après examen du projet et du projet bis de la commission, le groupe socialiste entre en matière et soutiendra le projet de loi tel qu'il ressort des travaux de la commission. En effet, si le projet de loi fait suite à la motion de nos collègues Levrat et Repond, il appert essentiel de ne pas le vider de sa substance et de viser d'une part à faciliter l'accès aux médias pour les jeunes et d'autre part à la promotion de la presse locale, dont la diversité actuelle est une immense richesse. Dans la même optique, il est primordial de ne pas considérer la mise en oeuvre de cette motion comme un échec avant même d'avoir appliqué la mesure. Ainsi l'évaluation de celle-ci après trois ans tombe sous le sens, de même que la confirmation de celle-ci à cinq ans plutôt que son expiration automatique et quand bien même la finalité est similaire. Ensuite, il paraît évident que s'il est impossible de savoir maintenant quel impact la mesure aura sur la fidélisation des jeunes à la presse locale et quand, il ne fait aucun doute que seule une bonne communication autour de celle-ci en permettra sa visibilité, par conséquent son utilisation et son utilité. Nous encourageons ainsi l'Etat à promouvoir cette mesure par tous les moyens possibles et accessibles.

Quant à la question de la pertinence de la mesure pour les jeunes qui vivent encore dans le foyer familial, permettez-moi de vous exposer deux choses:

La première, c'est justement la possibilité pour le ou la jeune en question, de découvrir un autre média que celui consommé au sein du foyer, dans le cas où les parents seraient déjà abonnés à l'un ou l'autre média, par exemple. Ainsi Juliette pourra, par exemple, découvrir Le Messenger, lorsque ses parents lisent quotidiennement et lui mettent à disposition La Liberté.

La seconde est la question de l'application temporelle et je m'explique: s'il est envisageable qu'un jeune peut-être encore en formation bénéficie de la mesure et qu'il ne lui soit pas essentiel de poursuivre son abonnement au-delà de l'année, justement parce qu'il habite encore chez ses parents, il n'est pas exclu qu'il soit davantage tenté de souscrire à un abonnement lorsqu'il emménagera que s'il n'avait pas bénéficié de cette mesure. Les résultats de l'évaluation qui suivra nous en diront certainement davantage.

Ce qui me permet de rebondir sur la déception du groupe socialiste quant à la consultation du projet, qui s'est dite très sommaire, auprès des jeunes et nous nous réjouissons d'autant plus de recevoir leur retour au cours de l'évaluation. Nous espérons également que celle-ci puisse se voir constructive et critique notamment afin de donner la possibilité aux médias de bénéficier d'un outil à la réflexion pour la poursuite de leur développement, en particulier numérique. De plus, nous saluons l'élargissement du champ d'application de la mesure à l'ensemble des jeunes domiciliés dans le canton, cela permettant la promotion de la participation à la vie citoyenne et politique pour toutes et tous, sans discrimination aucune. Finalement, le groupe socialiste a pris acte des modalités d'accès numériques et papier lorsque l'application n'est pas disponible et de la liste des prestataires, principalement membres du Groupe St-Paul et dont le siège est à Fribourg, et n'a pas de commentaire à formuler sur le sujet, hormis que nous regrettons que seule l'application soit mise à disposition et pas l'entier de la prestation numérique, excluant l'e-paper.

Considérant ceci et comme mentionné, le groupe socialiste entre en matière et soutient la version de la commission.

Galley Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Je m'exprime au nom du groupe UDC et mon lien d'intérêt est d'avoir été membre de la commission.

Notre groupe était très sceptique à la lecture de la motion et je ne vous cache pas qu'elle l'est tout autant à la lecture de la présente loi. Je vais être relativement bref, puisqu'il y a déjà pas mal de choses qui ont été dites. Tout comme le groupe PLR-PVL, notre groupe va entrer en matière et en fonction de la lecture des articles et des amendements qui seront déposés, qui seront acceptés ou non, notre groupe acceptera ou non la loi au vote final.

Clément Bruno (*VEA/GB, GR*). Mes liens d'intérêt: j'ai une fille de 17 ans et j'ai participé à la commission qui a traité ce projet de loi. J'interviens au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s.

Tout d'abord nous saluons le travail effectué au niveau de l'élaboration de cette proposition de loi et au niveau du travail de la commission. Ce projet de loi met en oeuvre la motion Levrat/Repond, qui demande à l'Etat d'offrir une année d'abonnement gratuit d'un journal fribourgeois aux jeunes de 18 ans. Ceci avec un double objectif, à la fois de renforcer l'accès pour les jeunes à une information de qualité et de proximité, en complément aux réseaux sociaux - on sait que ceci est important pour favoriser l'engagement citoyen de nos jeunes - et d'autre part, elle veut aussi soutenir la presse régionale encore, bien vivante dans notre canton mais confrontée à de nombreux défis. Le coût annuel de cette mesure est estimé à 175 000 frs par an. Même si l'option d'intégrer cette loi dans une autre base légale nous semblait aussi être une option, les modalités de cette loi nous satisfont dans leur majorité, notamment l'élargissement de cette mesure à tous les jeunes domiciliés dans le canton et pas seulement aux nouveaux citoyens avec droit de vote. La concentration sur un abonnement numérique permet aussi de favoriser cette dynamisation de la numérisation des médias et l'importance d'informer et de diffuser cette mesure, pour qu'elle ait de l'effet, et enfin le principe d'évaluation après trois ans qui nous semble un délai minimal.

Cependant, dans les débats de la commission, nous avons pu apporter de petites améliorations à la version initiale, tout d'abord au niveau de la diffusion, qui est vraiment essentielle si on veut que ces jeunes aient connaissance et profitent de cette offre. En plus du canton, des communes, des journaux, il nous semble important que les écoles concernées par la tranche d'âge participent aussi à cette diffusion. Deuxièmement, cela avait été relevé au niveau de la validité, la version initiale indiquait que la loi allait être abolie après l'évaluation, donc partait sur un prêt supposé négatif, donc la version bis est plus positive dans ce sens-là où on demande une validation de cette loi après cinq ans, en fonction bien sûr de l'évaluation.

Avec ces remarques le groupe VERT·E·S et allié·e·s entre en matière et va soutenir à l'unanimité la version bis.

Altermatt Bernhard (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Ich äussere mich in persönlichem Namen, bin Abonnement der beiden Freiburger Tageszeitungen und trage via die Verteilung der Gebühren an die Budgets an die audio-visuellen Medien im Kanton bei.

Wir haben es gehört, vor knapp zwei Jahren begannen sich unser Rat und der Staatsrat, gemeinsam mit VolksvertreterInnen in Bern, mit der Politik zur Unterstützung der kantonalen Medien zu befassen. Seither haben zwei runde Tische stattgefunden, die Kantonsregierung arbeitet an einem Massnahmenkatalog, den ich sehr begrüsse und der Grosse Rat hat die vorliegende Motion überwiesen, die wir heute in Gesetzesform giessen.

Mesdames et Messieurs, ces travaux sont une des deux faces de ce qui nous préoccupe. La deuxième face, ce sont les efforts des médias eux-mêmes, qui oeuvrent pour nous proposer des produits attractifs et économiquement viables. Je me réjouis à ce titre que certaines des pistes esquissées durant les débats parlementaires précédents soient en train d'être concrétisées, je pense par exemple aux collaborations innovantes dans le domaine des supports numériques, en particulier à celles entreprises par les Freiburger Nachrichten et leur plateforme mobile. En adoptant la loi qui nous est soumise aujourd'hui, nous pouvons donner un coup de pouce modeste à un pilier important du paysage médiatique fribourgeois, à savoir la presse régionale. Je salue ce geste, qui devra faire ses preuves dans la durée. Coup de pouce modeste mais coup de pouce néanmoins.

Liebe Kolleginnen und Kollegen, wir machen heute eine bescheidene Geste zugunsten eines Teils der Presse im Kanton Freiburg. Vergessen wir jedoch nicht, dass Freiburg nicht nur eine lebendige Zeitungslandschaft hat, sondern auch audio-visuelle Medien. Diese verdienen dieselbe Unterstützung und leisten gleichwertige Beiträge an die transparente Information und den kantonalen Zusammenhalt. Sie sind demselben wirtschaftlichen Druck ausgesetzt, der in den kommenden Jahren noch zunehmen wird.

Tous les indicateurs des marchés médiatiques comparables aux niveaux suisse, européen et mondial indiquent que les temps resteront durs et deviendront encore plus difficiles. Le licenciement de plusieurs collaboratrices et collaborateurs dans le domaine de l'audiovisuel fribourgeois en est la preuve immédiate et regrettable. Personnellement je déplore que le Conseil d'Etat n'ait pas privilégié une solution qui concrétise la motion dans un projet traitant de tous les médias cantonaux. J'ai l'attente que notre collectivité n'entérine pas des inégalités existantes et ne les renforce pas. Bien au contraire, j'aurais souhaité une variante qui inclue le soutien via les abonnements gratuits de la presse dans un projet qui soutienne également les médias audiovisuels et la sensibilisation des jeunes à leur usage critique et constructif.

Der Staatsrat hat uns die Zusage gegeben, dass auch die anderen Freiburger Medien im Rahmen der kantonalen Unterstützungsstrategie zum Zuge kommen. Ich begrüsse dies ausdrücklich und werde die Evaluationen und Analysen

aufmerksam zur Kenntnis nehmen. Sollte die Unterstützung privater Medienakteure zwischen Presse, Radio und Fernsehen nicht ausgeglichen sein, wird sich sehr rasch die Frage einer Ergänzung der Gesetzesgrundlage stellen. Herr Volkswirtschaftsdirektor, liebe Kolleginnen und Kollegen, Sie werden einig sein, dass wir hier in der Pflicht stehen.

Senti Julia (*PS/SP, LA*). Ich bin Gemeinderätin in Murten und Mitglied des Vorstands des Gemeindeklubs des Grossrats, für welchen ich heute kurz zu einem Punkt Stellung nehme, welcher die Gemeinden direkt betrifft. Es handelt sich dabei um Artikel 7 Abs. 2 des vorliegenden Gesetzesentwurfs. Dabei geht es um die Pflicht der Gemeinden, die in ihrer Gemeinde gemeldeten jungen Erwachsenen mindestens einmal über ihr Anrecht auf ein solches Medienabo zu informieren. Der Vorstand des Gemeindeklubs lädt die Gemeinden ein, diese Informationspflicht wahrzunehmen. Soweit uns bekannt ist, führen sämtliche Freiburger Gemeinden einmal jährlich eine Jungbürgerfeier durch und laden die Jugendlichen ein, im Jahr, in welchem sie ihre Volljährigkeit erreichen, zu einem Empfang zur Gemeinde zu kommen. Es wird somit ein Leichtes sein, ihnen mit dieser Einladung zur Jungbürgerfeier auch die Information in Bezug auf das Medienabo zukommen zulassen und den Link zum Beantragungsbildschirm mitzuteilen und so diese Informationspflicht als Gemeinde wahrzunehmen.

Levrat Marie (*PS/SP, GR*). Souvenez-vous, en septembre 2022 nous discutons déjà de cette proposition et on entendait déjà les mêmes propos de la part de mon collègue d'en face, M. Michellod. Je remercie le Conseil d'Etat d'avoir néanmoins présenté ce projet de loi et dans les délais, je suis heureuse qu'on puisse mettre en oeuvre ensemble cette mesure. J'aimerais juste revenir sur les enjeux de la mesure. La mesure qui est d'offrir à tous les jeunes de 18 ans qui en font la demande un abonnement gratuit à un journal local. Je pense qu'il y a deux enjeux principaux. J'ai vu un amendement passer pour le premier article, sauf erreur, et je pense que ça répond aussi à cet amendement. Il y a deux enjeux: le premier est pour les médias locaux. On a un soutien qui est indirect à la presse. La presse, on doit le rappeler, est la garante de notre démocratie directe. C'est grâce à elle que sont retranscrits nos propos dans la presse, c'est grâce à elle que les citoyennes et les citoyens de vos communes, de notre canton apprennent ce qui se passe au Grand Conseil. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est là tout l'enjeu principal de la mesure, c'est la formation et l'éducation des jeunes. Je pense qu'on doit garantir, on doit essayer de pousser les jeunes vers des informations qui sont de qualité, qui sont aussi locales et mondiales bien évidemment. Dans le canton de Fribourg, on a la chance d'avoir une diversité des médias avec des contenus de qualité, cela encouragera les jeunes à se tourner vers ces contenus qui sont de qualité.

J'aimerais juste relever quelques points positifs de la loi. On a parlé du cercle des bénéficiaires, je soutiens complètement cet élargissement-là. Je voudrais également revenir sur l'inscription à la mesure par un formulaire en ligne, je crois que c'est une très bonne façon, c'est très adapté aux jeunes car facile d'accès, je souhaitais le relever également.

Un point qui pour moi est essentiel, c'est la communication. La communication, dans cette mesure-là, c'est le nerf de la guerre. La véritable question de cette mesure n'est pas de savoir si les jeunes voudront en profiter mais c'est de savoir comment faire pour leur faire savoir que ça existe. On veut que la mesure marche et il faut donc une communication efficace. On a trois volets qui sont présentés par le Conseil d'Etat: la responsabilité des médias eux-mêmes et je crois qu'ils l'ont clairement saisie, parce qu'ils en profitent également, la responsabilité des communes, ma collègue Julia Senti en a parlé et je pense que c'est également essentiel et la responsabilité du canton. Le canton doit prendre cette tâche à coeur, doit informer les écoles, les communes, doit faire la promotion de cette mesure, car elle va profiter à toute la société.

J'aimerais juste revenir sur les propos de mon collègue Michellod, qui trouve qu'à Genève c'est la catastrophe. À Genève, en fait, on a lancé la mesure il y a moins d'une année et sur 4'500 jeunes, il y en a 500 qui ont fait la demande. Pour moi, cela n'équivaut pas à un échec pour la première année de la mesure, mais c'est plutôt un présage de bonnes choses.

Ensuite j'aimerais juste revenir sur le terme de "paternalisme", on nous accuse de paternalisme. C'est un peu délicat de nous accuser de paternalisme, j'ai 25 ans, je suis à 7 ans de différence avec les jeunes qui recevront ces abonnements. Je ne pense pas qu'on puisse nous accuser de paternalisme.

Je remercie le canton pour la mesure et j'espère qu'il la soutiendra et la communiquera à la hauteur des enjeux, non seulement pour les médias locaux mais aussi et surtout pour nos jeunes. Merci pour le soutien.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Vielen Dank für die Voten zur Eintrittsdebatte. Es hatte nicht sehr viele Fragen. Vielleicht eine Bemerkung noch einmal zu den weiteren Unterstützungsmassnahmen, die der Staatsrat entschieden hat. Wir werden diese in Kürze kommunizieren. Wir haben versucht, Massnahmen zu treffen, die keine Gesetzesänderungen nach sich ziehen. Darum hätte es auch keinen Sinn gemacht, irgendwelche zusätzliche Massnahmen in dieses Gesetz hineinzuschreiben. Von dem her verweise ich auf die kommende Kommunikation.

Bortoluzzi Flavio (*UDC/SVP, LA*). Ich stelle fest, das Eintreten ist nicht bestritten und ich danke den Fraktionssprechern für ihre Bemerkungen, welche sich durchwegs auf der Grenzlinie, die wir schon bekannt haben, bewegt haben. Herr Altermatt hat gesagt, es müssten auch die visuellen Medien mit einer Unterstützung rechnen können. Das ist eines der Probleme, das auch

ansonsten diskutiert wurde: Wie geht es dann weiter? Ansonsten haben wir die Bemerkungen bezüglich der Kommunikation ebenfalls in der Kommission besprochen.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : Loi sur les prestations complémentaires pour les familles (LPCFam)

Art. 1

Bortoluzzi Flavio (UDC/SVP, LA). Le but de cette loi est, comme le titre le dit, "les jeunes adultes" mais dans ce but a aussi été rajouté "la presse fribourgeoise".

In der Kommission gab es hier zwei Änderungsanträge, welche auf Vereinfachung und auf Klarstellung setzten. Nach Rückmeldung des Staatsrates wurden diese Änderungsanträge zurückgezogen, und die Version des Staatsrates wurde akzeptiert.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Ich möchte hier noch einmal präzisieren: Soutenir la presse écrite, das war der Auftrag, der uns gegeben wurde. Aber wie ich gesagt habe, hat der Staatsrat weiterführende Überlegungen gemacht, die natürlich auch die anderen Medien miteinbeziehen werden. Aber dieses Gesetz ist halt limitiert auf die schriftliche Presse.

Galley Nicolas (UDC/SVP, SC). Mes liens d'intérêts sont toujours les mêmes qu'avant. On avait déjà discuté, comme cela a été dit par le commissaire, de cet article lors de la commission et j'aimerais revenir avec cet amendement. Je peux directement vous le lire, l'article actuel dit: "La présente loi vise à favoriser l'accès à l'information et la formation d'opinion des jeunes et à soutenir la presse écrite fribourgeoise", la proposition est qu'on supprime le "et à soutenir la presse écrite fribourgeoise".

Vous l'avez dit Madame la Motionnaire Marie Levrat, c'est un soutien. Bien sûr qu'en payant des abonnements à des jeunes on va soutenir la presse écrite fribourgeoise, mais ça doit être un soutien indirect. Le terme qui est demandé dans la loi, c'est de donner l'accès aux jeunes et là on rajoute le "et à soutenir la presse écrite fribourgeoise". Bien évidemment que de facto on va soutenir la presse écrite fribourgeoise mais pour moi ça ne doit pas être dans le but principal, le but numéro un de la loi puisque c'est quelque chose qui va être de manière indirecte. On en avait déjà discuté, le commissaire du gouvernement a déjà donné quelques explications, il faut quand même savoir que le canton paie déjà environ 700 000 à 800 000 frs par année à la presse écrite fribourgeoise en publiant des annonces pour rechercher du personnel, en ayant des abonnements, des choses comme cela... Il y a déjà pas mal d'argent qui est donné alors que de manière indirecte, par cette motion, on en donne, oui, mais ça ne doit pas être pour moi inscrit dans l'article 1, dans le but formel de la loi.

Je vous prie d'accepter cet amendement.

Levrat Marie (PS/SP, GR). J'aimerais juste répondre rapidement, je crois que la mesure est justement intéressante parce qu'elle a ces deux volets. Elle est justement intéressante parce que premièrement elle soutient la formation aux jeunes et l'éducation des jeunes mais que dans un deuxième temps elle soutient aussi les médias. Bien sûr c'est un soutien indirect, bien sûr c'est un soutien qui est peut-être minime, mais ça reste quand même le but de cette mesure d'avoir ces deux volets. Je vois une démarche politique, je pense qu'on a ici lancé la lutte contre l'aide à la presse et je ne suis pas sûre que ce soit dans cette loi que vous devez le faire. D'ailleurs la motion elle-même voulait ces deux volets, on l'a très bien expliqué, le volet formation mais également le volet soutien à la presse, bien évidemment que c'est un soutien indirect et tout le monde va se mettre d'accord là-dessus, mais ça reste un soutien à la presse.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Vielleicht ganz kurz: Es ist einfach transparenter, wenn man die Sache beim Namen nennt. Ich verstehe die Bemerkung von Grossrat Galley, aber es ist auch wichtig zu präzisieren, und da komme ich noch einmal darauf zurück, dass es sich um eine Unterstützung nur der schriftlichen Presse handelt und nicht der anderen Medien. Daher schlage ich vor, dass wir das Projekt initial des Staatsrates unterstützen.

> Au vote, la proposition de M. Galley, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 63 voix contre 38 et 1 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de M. Galley:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL /

FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Brailard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 63.*

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 38.*

S'est abstenu:

Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB). *Total: 1.*

> Modifié selon la proposition de M. Galley.

Art. 2

Bortoluzzi Flavio (UDC/SVP, LA). Auch hier gab es eine angeregte, grundsätzliche Diskussion in dieser Sache über Sinn und Unsinn. Ein Antrag in der Kommission verlangte die Streichung von Absatz 3. Eine Unterstützung einer gedruckten Version entspreche in keiner Weise mehr der Aktualität und sei entsprechend nicht zu fördern.

Un amendement dans la commission a demandé de biffer l'alinéa 3, parce que ce n'est pas du tout d'actualité de soutenir le papier.

Dieser Antrag wurde abgelehnt, Ihnen liegt hier die Version des Staatsrates vor.

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Je dépose à nouveau l'amendement qui a été déposé en commission et qu'a évoqué M. le Rapporteur, à savoir de tracer l'alinéa 3 de cet article. À mon sens et ça a été dit d'ailleurs dans le débat d'entrée en matière par M. le Conseiller d'Etat, c'est aux médias numériques que doit s'adresser cette aide. Si on commence à faire des exceptions, je ne vois pas comment on peut dire que cette loi encouragera les médias qui ne l'ont pas encore fait à faire justement leur transition vers le numérique. Je tiens à préciser que les principaux titres de presse ont une version numérique, c'est le cas de La Liberté, de la Gruyère, des Freiburger Nachrichten même du Messenger - j'y suis ou j'y ai été abonné - donc cette possibilité existe et si les titres sont aujourd'hui encore qu'une version papier, à eux de faire un effort pour passer au numérique afin que les jeunes puissent aussi bénéficier de cet offre d'abonnement pour eux.

Levrat Marie (PS/SP, GR). Vous ne serez pas surpris d'apprendre qu'on va refuser cet amendement. Premièrement, ça crée des inégalités entre les différents journaux, mais là n'est pas le problème principal. Le problème principal que je vois est qu'en face on nous dit "on veut biffer l'article où le but est de soutenir la presse locale", donc on a un but qui est de former les jeunes, c'est l'enjeu principal et je crois que dans l'information il y a aussi ce libre choix, de savoir où l'on veut s'informer, dans quel média, que ce soit à La Liberté ou au Murtenbieter. Je vous prie de refuser cet amendement.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Wie bereits gesagt, die Streichung dieses Artikels würde nach sich ziehen, dass vor allem drei Titel ausgeschlossen würden von der Massnahme, und zwar Les Républicains, der Anzeiger von Kerzers und der Murtenbieter, und das würde eine weitere Ungleichbehandlung nach sich ziehen. Darum schlage ich Ihnen vor, die initiale Variante des Staatsrates respektive der Kommission zu unterstützen.

Bortoluzzi Flavio (UDC/SVP, LA). Dieser Änderungsantrag wurde in der Kommission besprochen und abgelehnt. Deswegen unterstütze ich die Version des Staatsrats.

> Au vote, la proposition de M. Michellod, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 64 voix contre 40 et 0 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de M. Michellod:

Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 40.*

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 64.*

> Adopté selon la proposition initiale du Conseil d'Etat.

Art. 3

Bortoluzzi Flavio (UDC/SVP, LA). Hier geht es um die Begünstigten. Dieser Artikel wurde nach kurzer Klarstellung der Altersfrage gemäss der Version des Staatsrates akzeptiert.

> Adopté.

Art. 4

Bortoluzzi Flavio (UDC/SVP, LA). Dies wurde in der Kommission nicht diskutiert, wird akzeptiert gemäss der Fassung des Staatsrates.

> Adopté.

Art. 5

Bortoluzzi Flavio (UDC/SVP, LA). Hier geht es um Anbieter und die Bedingungen. Es stand zu diesem Artikel die Frage im Raum: Sollte ein Freiburger Presseartikel zum Beispiel an einen Grossverlag aus Zürich oder Genf verkauft werden, wie wäre hier die Änderung? Die Antwort auf diese Frage steht im Gesetz: Ist der Sitz eines Verlages nicht mehr im Kanton Freiburg oder nicht im Kanton Freiburg, erfüllt er die Kriterien nicht. Aber - so wird erläutert und das wurde auch gefragt in der Kommission - ist der Sitz im Kanton Freiburg, die Zeitung wird aber ausserhalb gedruckt oder die Redaktion befindet sich ausserhalb des Kantons, zum Beispiel im nahen Grenzgebiet in der Broye, so wurde explizit gefragt, wird das Kriterium erfüllt.

Es wurde aber auch gesagt: Es gibt ja heute Holdingstrukturen, die dann eine Sitzstruktur erlauben, dass der Sitz immer noch im Kanton Freiburg wäre, obwohl der Besitzer ausserhalb des Kantons ist. Nach diesen Klärungen wurde die Version des Staatsrates akzeptiert.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Genau. Und zusätzlich haben Sie im Bericht auch eine Auflistung der Medien respektive der Anbieter, die von dieser Massnahme profitieren könnten.

> Adopté.

Art. 6

Bortoluzzi Flavio (UDC/SVP, LA). In Artikel 6 geht es um die Anbieter und deren Pflichten. Hier wurde die automatische Verlängerung der Abonnemente angesprochen, welche ausdrücklich im Gesetz ausgeschlossen wird. Es wurde auch allgemein über Rabatte von Seiten der Verlage diskutiert. Es könnten doch einige hundert Neuabonnenten pro Jahr sein, die als Neukunden figurieren. Der Staatsrat wurde von der Kommission angehalten, diese Neuabonnentenpreise mit den Verlagen zu verhandeln. Dieser versicherte auch, zu den beiden Anmerkungen, sich in dieser Sache mit den Verlagen abzusprechen und sich darum zu bemühen, Rabatte und gute Abonnementspreise, die zu Lasten des Kantons gehen, zu verhandeln.

Dieser Artikel wurde schlussendlich gemäss der Version des Staatsrates akzeptiert.

> Adopté.

Art. 7

Bortoluzzi Flavio (UDC/SVP, LA). Dieser Artikel umschreibt die Kommunikation zu den jungen Erwachsenen und wie diese funktionieren soll. Wir haben es in der Eintretensdebatte bereits gehört, ein Beispiel wäre bei der Einladung zu einer Jungbürgerfeier, welche über die Gemeinde gemacht wird. Diese Information soll vor allem über die Gemeinden laufen, und diese werden auch entsprechend in die Pflicht genommen. Diese sind am nächsten bei den jungen Bürgern. Eine Mehrheit der Kommission veränderte den Artikel dahingehend, dass neben den Gemeinden auch die betroffenen Schulen die jungen Erwachsenen zu informieren haben. Dieser Artikel wurde entsprechend angepasst und liegt Ihnen hier als Projekt bis vor.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Diese Massnahme fällt mit der Kommunikation, und da zählen wir die Presse selbst dazu, auch der Staat hat eine wichtige Rolle. Wir haben uns einverstanden erklärt, dass man auch die Schulen einbinden sollte, weil sich dort das Publikum befindet. In diesem Sinne kann der Staatsrat den Antrag der Ad-Hoc-Kommission sehr gerne unterstützen.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 8

Bortoluzzi Flavio (UDC/SVP, LA). Hier geht es um die Bewertung dieser Massnahme. Ein Antrag wollte die Beurteilung der Effizienz und des Nutzens schneller als im Gesetzesentwurf vorgesehen bewerten. In der heutigen, schnelllebigen Zeit sollte das durchaus realistisch sein, war die Begründung. Dieser Antrag wurde abgelehnt. Ihnen liegt hier die Version des Staatsrates vor.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Wir haben gedacht, eine dreijährige Periode müsste es schon sein, damit man eine halbwegs seriöse Analyse machen kann. Ich glaube, es wird auch einige Zeit dauern, bis diese Massnahme die Höchstgeschwindigkeit erreicht hat.

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Je dépose à nouveau l'amendement qui a été déposé et refusé en commission, à savoir que l'évaluation ait lieu deux ans et non trois ans après l'entrée en vigueur de la présente loi. À mon sens, cette mesure est bien pertinente et efficace, après deux ans elle doit avoir fait ses preuves. Si ce n'est pas le cas, c'est que l'on s'est sans doute trompés, donc autant arrêter. Je reviendrai d'ailleurs à l'article 10 avec un amendement en cohérence avec celui-ci.

Menétrey Lucie (PS/SP, SC). Je crois que le problème de cet amendement est principalement le fait que deux ans, c'est trop court si on veut vraiment avoir un peu de recul et une idée claire de l'efficacité de la mesure. Le temps que la mesure soit communiquée et que ça fonctionne aussi avec le bouche-à-oreille des jeunes de 18, ans qui diront "cette mesure est super, c'est génial, fais-le aussi quand tu as 18 ans", le temps que ça se passe, deux ans ne nous permettent pas d'avoir du recul suffisant et je pense que trois ans sont un délai tout à fait pertinent. C'est également l'avis du groupe socialiste, c'est qu'il nous faut laisser le temps à cette mesure de prendre de l'effet et de réévaluer ensuite l'efficacité de celle-ci.

Repond Brice (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). J'aimerais juste rappeler qu'il y a un an et demi on s'est quand même positionnés dans le Grand Conseil en faveur de cette motion. Cela veut dire qu'il y avait quand même une majorité des personnes qui pensaient que d'une manière ou d'une autre, si on s'en donnait les moyens, cette motion et cette mesure pouvaient fonctionner. Si maintenant on décide de réduire la durée à deux ans et par la suite la validité de la loi à trois ans, vu que c'est ce qui va être déposé, je pense qu'il ne faut pas être un génie pour savoir que ça va être un échec. Je pense déjà que trois ans, c'est vraiment le minimum, mais deux ans, on est tous d'accord pour savoir que ce sera un échec. Je vous encourage à rejeter vivement cet amendement et le suivant.

Clément Bruno (VEA/GB, GR). Je prends la parole au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s, qui s'oppose à cet amendement. Effectivement, les trois ans sont un minimum, que ce soit pour que le bouche-à-oreille se développe aussi, afin également que les médias puissent dynamiser leur contenu numérique pour ce groupe cible. Vraiment, trois ans sont un minimum. Nous allons refuser à l'unanimité cet amendement.

Clément Christian (Le Centre/Die Mitte, SC). Nous sommes au mois de février, la deuxième lecture se passera au mois de mars. Cette loi commence rétroactivement au 1^{er} janvier 2024, ce qui veut dire que l'année 2024 tombe quasiment à l'eau, l'évaluation se fera uniquement sur 2025. Alors comme je l'ai dit tout à l'heure, si on veut enterrer cette loi, proposons de faire l'évaluation tout de suite ne prenons pas de risque financier et on n'en parle plus.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Wie gesagt, Sie dürfen sich in einigen Jahren noch einmal über die Weiterführung dieser Massnahme beraten. Sie werden dies auf Basis eines Berichts machen, der Ihnen vom Staatsrat vorgelegt wird. Wir möchten einen Bericht machen, der Hand und Fuss hat, der auch eine gewisse Qualität hat. Ich glaube, es ist wichtig, dass wir da genügend Daten in diesen Bericht hineinschreiben können, das heisst, zweieinhalb, drei Jahre wären schon die perfekte Dauer. Darum schlage ich Ihnen vor, diese drei Jahre, wie es im Projekt des Staatsrates vorgesehen ist, zu bewilligen.

Bortoluzzi Flavio (UDC/SVP, LA). Dieser Antrag wurde bereits in der Kommission diskutiert und dort grossmehrheitlich abgelehnt. Darum bitte ich Sie, die Version des Staatsrats zu unterstützen.

> Au vote, la proposition de M. Michellod, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 78 voix contre 24 et 1 abstention.

Ont voté oui:

Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP). *Total: 24.*

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die

Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubschi Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 78.*

S'est abstenue:

Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 1.*

> Adopté selon la proposition initiale du Conseil d'Etat.

Art. 9

> Adopté.

Art. 10

Bortoluzzi Flavio (UDC/SVP, LA). Durée de validité: In Zusammenhang mit Artikel 8 wurde auch hier die Geltungsdauer von fünf Jahren grundsätzlich in Frage gestellt. Ein Änderungsantrag wollte diese verkürzen, was in der heutigen, schnelllebigen Zeit durchaus Sinn macht. Ein weiterer Antrag wollte, dass dieser Rat nach fünf Jahren das Gesetz wieder berät und seine Gültigkeit bestätigt. Diese zwei Anträge wurden gegeneinander abgestimmt. Schlussendlich siegte der zweite Antrag, der verlangt, dass dieses Gesetz nach fünf Jahren hier wieder beraten wird und die Gültigkeit bestätigt wird. Diese Version liegt Ihnen hier als Projekt bis vor.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Eine Analyse nach drei Jahren: Das heisst, wir können nicht gleichzeitig die Analyse schreiben und Sie hier abstimmen lassen. Nach dem Entscheid, den Sie getroffen haben, wird es Sinn machen, dass Sie eine kleine Frist haben, um von diesem Bericht Kenntnis zu nehmen und abzustimmen. Von dem her macht es Sinn, die ursprüngliche Version des Staatsrates respektive den Vorschlag der Kommission zu unterstützen.

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Je ne vais évidemment pas déposer l'amendement pour la durée à trois ans vu le résultat du précédent vote. Cependant, je propose de revenir à la version initiale du Conseil d'Etat, à savoir la présente loi expire cinq ans après son entrée en vigueur.

Repond Brice (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Juste un commentaire, on voit la vie de manière positive ou négative. À mon avis, la proposition faite par la commission est quelque chose d'optimiste, c'est qu'on ne part pas du principe que ça va être un échec. Si on revient à la version initiale, j'ai le sentiment qu'on part du principe que c'est un échec. Je vous encourage donc à rejeter cet amendement.

Menétrey Lucie (PS/SP, SC). Je rejoins absolument les propos de mon préopinant. Je pense qu'il faut laisser à cette loi et à cette mesure la possibilité de faire ses preuves et ne pas partir du principe que de toute manière ça ne fonctionnera pas, c'est tout à fait l'intérêt de cette motion. Je vous encourage à soutenir la version de la commission.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Je déclare mes liens d'intérêts: c'est moi qui avais fait cette proposition au sein de la commission. Je dirais d'une manière générale que je n'ai pas vu souvent des lois qui sont mises sur pied, dont on prévoit en même temps que la création de la loi déjà l'abrogation, si ce n'est dans des cas bien particuliers, par exemple durant la période Covid, etc. On crée une loi, on a envie de faire cette loi, c'est une très bonne chose que le Conseil d'Etat ait pris l'habitude assez régulièrement dans les nouvelles dispositions de faire une évaluation, parce qu'on doit évaluer la pertinence de ce qu'on fait,

mais on part du principe que l'évaluation est quelque chose d'ouvert et que la loi est quelque chose que nous avons voulu créer et non pas quelque chose que nous allons coûte que coûte abroger, sauf si quelqu'un voudrait vraiment la maintenir. Je crois que c'est plein de bon sens de faire cela, soyons positifs.

Bonny David (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêt: je suis syndic d'une commune, je suis aussi enseignant. Je suis heureux que ces jeunes vont enfin pouvoir obtenir ces médias, on va enfin pouvoir leur donner quelque chose. Je crois que c'est important, on a des jeunes dans la salle, c'est bien qu'ils s'instruisent, qu'ils regardent dans les journaux. Vous-mêmes êtes aussi syndic d'une commune, je pense que comme chez moi vous avez un tiers de la population qui est jeune, il y en a beaucoup qui vont en profiter. Je ne comprends pas, Monsieur Michellod, votre peur et je vous demande vraiment de soutenir ce qui est proposé par la commission.

Altermatt Bernhard (Le Centre/Die Mitte, FV). Ich bin froh, dass wir nun am Ende dieses Kindergartens angekommen sind. Wir haben eine Kommission, die hat gearbeitet, wir haben einen Konsens. Wir haben eine Fraktion, die Änderungsantrag um Änderungsantrag bringt, die chancenlos sind, die sich selbst innerhalb der Fraktion nicht einig ist. Ich weiss, es ist eine Demokratie. In diesem Sinn ist es das volle Recht von Herrn Michellod und seiner Fraktion, Änderungsanträge zu stellen, aber unterstützen wir die Version der Kommission, meine Damen und Herren. Und künftig lohnt es sich vielleicht, im Vorfeld Absprachen zu machen, anstatt eine halbe Stunde hier ineffizient Parlamentsdebatten zu führen.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je suis obligée d'intervenir, je ne peux pas accepter ces paroles. Je crois que dans le Parlement chacun a le droit de déposer des amendements. Ils ne vous plaisent pas, je peux le comprendre, autrement vous siégez tout seul avec votre groupe et vous êtes content. La démocratie naît de l'essence des idées, donc laissez-nous déposer aussi des amendements, c'est rare que nous en déposons, c'est vrai, autant que cela (rires), mais justement, on a aussi le droit de faire comme la gauche, d'habitude c'est plutôt elle qui en dépose. On apprend aussi des autres partis et ça fait partie de la démocratie.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Was kann man da noch sagen? Es ist eher eine semantische Frage, Sie haben es verstanden.

So oder so, es wird ein Entscheid Ihrer Behörde sein, ob diese Massnahme weitergeführt wird oder nicht. Wie Sie das genau formulieren wollen, ist mir schlichtweg egal.

Bortoluzzi Flavio (UDC/SVP, LA). Wie gesagt, auch über diesen Antrag wurde in der Kommission abgestimmt, und mehrheitlich wurde die Version bis, die Ihnen hier vorliegt, ausgearbeitet. Ich bitte Sie also, diese zu unterstützen.

> Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 66 voix contre 37 et 0 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis):

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). Total: 66.

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:

Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 37.*

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

Bortoluzzi Flavio (UDC/SVP, LA). Im Kapitel 4 haben wir eine Änderung, weil die Geltungsdauer gemäss der Kommission angepasst wurde. In fünf Jahren werden wir dieses Gesetz wieder besprechen. Also musste auch in Kapitel 4 eine Anpassung gemacht werden. Diese wurde stillschweigend akzeptiert und entsprechend angepasst.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis).

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Titre et préambule

> Adopté.

> La première lecture est ainsi terminée. La deuxième lecture aura lieu ultérieurement.

Loi 2021-DSAS-20

Prestations complémentaires pour les familles à revenus modestes

Rapporteur-e:	Rey Benoît (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Rapport/message:	26.09.2023 (BGC février 2024, p. 6096)
Préavis de la commission:	17.01.2024 (BGC février 2024, p. 6172)

Deuxième lecture

I. Acte principal : Loi sur les prestations complémentaires pour les familles (LPCFam)

1 Dispositions générales et principes (art. 1 à 7)

Rey Benoît (VEA/GB, FV). En ce qui concerne cette section, en ce qui concerne l'article 1, je confirme la première lecture. Le vote n'a pas été disputé.

En ce qui concerne l'article 4, c'était un des deux articles les plus disputés de cette loi. Sur cet article 4, j'aimerais quand même rajouter un certain nombre de choses. Je vous rappelle que nous parlons là de l'âge limite des enfants donnant droit aux prestations complémentaires. Les cantons avoisinant le canton de Fribourg, parce que nous avons parlé, à cet article, aussi avec le délai de carence, de tourisme social, ont fixé l'âge limite des enfants, pour le canton de Vaud, à 16 ans, pour le canton de Genève, à 18 ans, et si l'on va plus loin, nous avons le canton du Tessin qui a fixé la limite à 15 ans. En Suisse, seul un canton a une limite plus basse: il s'agit du canton de Soleure, qui a fixé la limite donnant droit à des prestations

complémentaires à 6 ans. Et que se passe-t-il? Soleure a demandé à la "Fachhochschule Nordwestschweiz" une étude sur l'impact de ces prestations complémentaires, c'est ce que nous ferons aussi dans 5 ans, dans le canton de Fribourg, et le constat est sans appel. Si l'on se cantonne à cet âge de 6 ans, ça veut dire qu'une grande majorité de ces familles retournent ensuite à l'aide sociale, parce que toutes les familles, et je l'ai déjà dit hier, qui sont des "working poor" n'ont pas la possibilité d'avoir une activité supplémentaire. Donc, il y aura une modification, parce que ce n'est évidemment pas ce que nous souhaitons.

Je crois que c'est très important de voir qu'un tiers de ces familles, comme je l'ai dit, sont des familles qui ont des revenus entiers. Donc, on peut bien dire, à 8 ans, l'enfant est plus autonome, ça permettrait aux parents de travailler plus, mais travailler plus, si on a déjà une activité mal rémunérée, ça signifie faire du travail de soir ou que la maman aille faire des ménages. Et j'ai des exemples dans ce sens-là, d'une dame qui travaille à plein temps et qui doit aller faire des ménages le soir. Alors pour l'encadrement de l'enfant, je peux vous dire, ce n'est pas la solution idéale pour éviter des chaînes d'assistance.

L'encadrement de qualité des enfants, c'est un apport extraordinaire de ces prestations complémentaires familles. On prend les mesures nécessaires pour que ces familles soient au-dessus du minimum vital, de manière à ce qu'elles puissent consacrer toute leur énergie, aussi, à l'encadrement des enfants, pour essayer de casser ces chaînes sociales.

C'est donc, et je le rappelle et j'insiste, au nom de l'unanimité de la commission parlementaire que je vous demande, à cet article 4, de voter la version bis de la commission, à savoir pour l'âge de 12 ans.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Très bien, donc. Moi, je vais maintenir, bien entendu, mon *laïus d'hier*, en fait, en disant que, bien que l'expression "bas âge" n'est pas autrement bien définie, je pense que de fixer l'âge limite à 8 ans est déjà généreux pour le canton de Fribourg. A 12 ans, comme je l'ai dit hier aussi, on ne peut pas vraiment parler de bas âge. Je pense que tous les parents parmi nous peuvent le confirmer. Donc, je maintiens toujours cette version-là, et je vous invite, bien entendu, Mesdames et Messieurs les Députés, à maintenir l'âge de 8 ans au vote.

Michel Pascale (PS/SP, SC). Cette histoire d'âge limite me turlupine, je ne m'en sors pas.

En indiquant l'âge maximum de 8 ans pour l'octroi des prestations complémentaires familles, avec pour argument une prétendument plus grande autonomie des enfants permettant la remise du travail, on fait fausse route. A 8 ans, un enfant n'est pas laissé seul à la maison après l'école, à 8 ans, un enfant ne peut pas se préparer ou réchauffer un repas, il n'est pas autonome pour faire ses devoirs ou préparer ses affaires.

Le dispositif dont nous débattons encourage les personnes en précarité à prendre ou reprendre un emploi, et c'est juste. La loi, d'ailleurs, en tient compte, puisque la prise en charge des frais de garde est prévue et qu'un revenu hypothétique est calculé. Mais, qu'est-ce qui empêche d'avoir suffisamment de revenu pour faire tourner le budget familial, lorsque l'on a un ou des enfants de 0 à 12 ans? Je mentionnerai quatre points saillants:

1. D'abord, le manque de solutions de garde adaptées, par exemple, aux horaires irréguliers, au travail sur appel ou aux horaires qui n'entrent pas dans le cadre standard des 8 à 18 heures.
2. Deuxièmement, le coût de ces solutions de garde, lorsqu'elles sont disponibles, c'est un vrai frein. Lorsque le salaire est très bas et les frais de garde très hauts, le calcul est très vite fait aussi.
3. Autre point qui empêche d'équilibrer un budget, c'est la faiblesse des salaires, en particulier des emplois à temps partiel peu qualifiés, et la précarité des emplois. C'est un problème économique. Nous sommes loin de la situation où un salaire à plein temps permettait à une famille de s'en sortir. Ca n'existe plus.
4. Enfin, dernier point, le manque de qualifications permettant d'accéder à des emplois mieux rémunérés ou simplement de faire valoir ses droits dans un monde très déstructuré dans certains emplois précaires.

Parmi tous ces éléments, je ne vois rien qui différencie un enfant de 8 ans d'un autre de 12 ans. Au contraire, le coût par enfant augmente avec l'âge, les habits, le sac d'école, les affaires de sport, ce ne sont pas les petits enfants qui coûtent le plus cher.

Mesdames et Messieurs, donnons un signal clair. Reconnaissons comme familles celles qui ont des enfants n'ayant pas terminé leur scolarité primaire, soit des enfants de moins de 12 ans. Nous les soutenons. Montrons qu'on les soutient et qu'on reconnaît leurs efforts pour être autonomes financièrement, le plus vite possible, sans devoir s'endetter, en passant par la case "aide sociale".

Pour toutes ces raisons, vraiment, je vous enjoins vivement de suivre le compromis de la commission, à savoir de fixer l'âge butoir à 12 ans.

Mäder-Brühlhart Bernadette (VEA/GB, SE). Meine Interessenbindung: Ich war Mitglied der vorberatenden Kommission.

Ich versuche es gerne heute ein letztes Mal, Euch für die Zustimmung zur Version bis der Kommission, also für das Alter 12 Jahre, umzustimmen. Dazu möchte ich auf eine Studie von Caritas Schweiz hinweisen, welche die vier Kantone, welche Familienergänzungsleistungen bereits eingeführt haben, untereinander verglichen hat und deutliche Unterschiede

bezüglich der Wirkung der verschiedenen Modelle festgestellt hat. Wie der Präsident vorhin schon gesagt, werde ich auch eine kurze Zusammenfassung auf Deutsch machen, ich denke, es ist sinnvoll, dass auch die deutschsprachigen Kolleginnen und Kollegen richtig verstehen.

Also, der Vergleich ist so: Der Kanton Waadt arbeitet mit dem umfassendsten und wirksamsten Modell. Hier werden Familienergänzungsleistungen gar bis ins Jugendalter ausbezahlt. So weit können und wollen wir nicht gehen hier im Parlament. Aber der Vergleich der Modelle zeigt klar, dass sich eine längere Unterstützung nachhaltig ausbezahlt. Umgekehrtes sieht man im Kanton Solothurn. Hier endet das Recht auf Familienergänzungen bereits, wenn das jüngste Kind 6 Jahre alt ist. Es zeigte sich bei der Vergleichserhebung, dass knapp ein Fünftel der abgelösten Familien danach wieder auf Sozialhilfe angewiesen sind. Bei jeder fünften Familie reicht demnach die Dauer des Bezugs der Familienergänzungsleistungen nicht zur nachhaltigen Verbesserung der wirtschaftlichen Situation. Eine verlängerte Bezugsdauer der Familienergänzungsleistungen würde hier zu einer Verbesserung führen, weniger Familien müssten danach Leistungen aus der Sozialhilfe beantragen.

Auch der Kanton Tessin unterstützt die Familie nur bis zum Schuleintritt. Aber dafür bietet der Kanton Tessin als einziger Kanton einen kantonalen Kindergarten ab 3 Jahren sowie ein Tagesschulangebot für ältere Kinder an. Dadurch können Mütter und Väter ihre Erwerbsarbeit erhöhen und eher ein existenzsicherndes Einkommen erreichen. Darum: Lernen wir doch aus den Schwachstellen der anderen Kantone und nutzen wir deren gemachte Erfahrungen zu unseren Gunsten. Ich bitte Sie deshalb, diesen Schritt bis zum Alter von 12 Jahren zu machen und die Version bis der Kommission zu unterstützen.

Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Ich kann die Voten meiner beiden Vorrednerinnen unterstützen. Ich bitte Sie zu bedenken: Wir stimmen heute über ein Gesetz ab, das auf unserer Kantonsverfassung vor 20 Jahren basiert. Ich bin der Auffassung, wir müssen heute den Mut haben, auf diese 12 Jahre zu gehen. Diese 12 Jahre sind aus meiner Sicht ein guter Kompromiss - ein Kompromiss, der nicht alle Welt kostet, aber ein Kompromiss, der nicht nur eine Alibiübung ist. Ich bitte Sie deshalb, dem Antrag bis der Kommission zuzustimmen.

Hayoz-Helfer Regula (VEA/GB, SE). Ich spreche hier als Mutter von drei Kindern. Das Jüngste ist im Moment 12 Jahre alt, nicht selbständig, immer fragend, wann kommst du nach Hause, wann bist du da? Wann kann ich dich erreichen? Familien, die von den neuen Ergänzungsleistungen profitieren, arbeiten meist für ein bescheidenes Salär. Dies bedeutet, dass die Eltern ohne Unterstützung in einem grossen Pensum arbeiten müssen, um ihren Lebensunterhalt und denjenigen ihrer Familie bezahlen zu können. Ist es ein Einelternhaushalt, sind es vor allem Frauen, die zur Organisation und Bewältigung der Familienarbeit noch zu einem hohen Pensum arbeiten müssen, das heisst, über 50 Prozent. Als Mutter kann ich Ihnen versichern, wie ich Ihnen vorhin schon gesagt habe, dass meine Kinder bis 12, das heisst, bis Ende der 6. Klasse - im Moment ist sie in der 6. Klasse und ist schon 12 Jahre alt, also nicht mal am Ende der Primarschulzeit - noch nicht selbständig genug waren, ihren Alltag selber zu bewältigen. Mit acht Jahren sind sie noch nicht mal selbständig, ihren Schulweg zu bewältigen - ich musste meine Kinder mit 8 Jahren immer noch zur Schule bringen. Der Schulweg ist über zwei Kilometer lang.

Weitere Themen wie Medienkonsum, Gesundheit, Sicherheit, Freundinnen, Probleme, Geld, Umgang mit erster Menstruation sind Themen, die ich als Mutter gerne mit meinen Kindern besprochen habe. Ich habe immer zu einem kleinen Pensum gearbeitet, weil mir das möglich war. Wir als Eltern hatten die Wahl, ich durfte arbeiten, musste dies aber nicht zu einem hohen Prozentsatz tun. Ich wollte, dass ich meine Kinder in diesem Alter unterstützen, erziehen und begleiten konnte. Diese Wahl soll für alle Familien möglich sein und nicht nur für Gutverdienende. Deshalb bitte ich Sie alle, den Antrag der Kommission zu unterstützen und das Alter auf 12 Jahre zu erhöhen.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Meine Interessenbindung: Ich war Mitglied der vorberatenden Kommission.

Diese Altersbegrenzung beschäftigt mich sehr, einerseits als Mutter und Grossmutter, andererseits mit den langjährigen Erfahrungen als Primarschullehrerin genau für Kinder in diesem Alter, zwischen 10 und 12 Jahren und auch noch ein bisschen jünger.

Auch nach 20 Jahren hat sich die Situation für Kinder in diesem Alter nicht geändert. Kinder im Alter von 8 bis 11 Jahren sind nicht selbstständig. Es ist eine Zumutung, wenn wir das hier im Gesetz einfach übersehen würden und diese Eltern oder vor allem Einfamilienhaushalte, Mütter oder Väter mit ihren Kindern, dass wir sie dann an die Arbeit schicken und die Kinder sich selbst überlassen. Das ist unmöglich. Wir müssen vor allem die Folgen, die daraus erwachsen, weitertragen - und die sind nicht günstig! Mich beschäftigt vor allem diese Unselbstständigkeit, die wir nicht einfach übersehen können. Ich habe das auch in der Kommission unterstützt - der Antrag kam von der Freisinnig-Demokratischen und Grünliberalen Fraktion. Dieser Antrag wird jetzt von dieser Fraktion zum grössten Teil bestritten. Das verstehe ich absolut nicht. In der Kommission waren wir uns einig, und zwar einig von Anfang an.

Deshalb bitte ich Sie, diesen Antrag von 12 Jahren zu unterstützen.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Hier, nous avons entendu, de la plupart des groupes, des interventions disant: Enfin! Enfin, nous allons mettre en place ce mandat de la Constitution! La Constitution nous demande de mettre en place des prestations complémentaires familles et il a fallu 20 ans pour les mettre en place. Donc, tout le monde s'est basé sur la Constitution.

Mais, mes chers collègues, il ne faut pas prendre qu'un petit bout de la Constitution qui vous plaît et puis laisser l'autre bout qui ne vous plaît pas. Parce que, quand vous lisez l'article 60, qui, effectivement, prévoit les PC familles, c'est bien mis "pour les enfants en bas âge". Etant constituante, je peux vous dire que la discussion ne portait pas sur une limite d'âge à 8, 12 ou 16, mais sur le principe même des ces prestations complémentaires. Et en cas d'acceptation, on visait un âge limite de 3 ans. On avait pris à l'époque l'exemple du Tessin, qui était 3 ans, et c'est pour ça qu'on a mis "bas âge". Donc, maintenant, si on veut appliquer la Constitution, il faut aussi en appliquer l'esprit. Et l'esprit, c'est "bas âge". En étant déjà à 8 ans, pour moi, ce n'est pas un enfant en bas âge. Et quand j'entends certains socialistes qui disent que "bas âge", c'est 12 ans, alors je suis un petit peu étonnée, parce qu'on veut donner la majorité à 16 ans, mais on est encore en bas âge à 12 ans. Alors, quand est-ce que l'adolescence se fait?

Donc, personnellement et puis au nom de la majorité du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, je vous demande de soutenir la version du Conseil d'Etat, qui est beaucoup plus conforme à l'esprit de la Constitution.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Lors de nos précédentes sessions, on avait parlé du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), quelque chose que je connais un peu moins. Ce que j'ai appris, c'est que nos familles, dans le canton de Fribourg, souffrent. Que 1 enfant sur 4 soit inscrit au SEJ, pour moi, c'est un signal d'alarme.

Nous allons donner un peu d'argent à des familles qui sont défavorisées. A partir de quand est-ce qu'on est défavorisé? On l'a défini. Jusqu'à quel âge? Mais vous avez raison, Madame, ma collègue qui est juste en face, que je regarde, lorsque vous avez 8 ans, vous allez à l'école primaire, vous avez la pression du groupe, donc vous allez devoir dépenser davantage pour avoir le même smartphone ou avoir le même t-shirt ou avoir les mêmes outils, sinon vous en faites un paria. Mais je pense qu'il faut aider un peu plus longtemps.

Mon deuxième argument, c'est que, finalement, jusqu'à 12 ans, c'est encore facile d'influencer les jeunes. Quand la puberté avance, l'éducation, ceux qui en ont fait l'expérience savent que ça change et qu'on devient tout d'un coup un peu comme certains députés, où finalement les émotions prennent le devant sur le rationnel. Alors, moi, je pense qu'il faut quand même aider ces familles qui ont de la difficulté.

On a parlé tout à l'heure – ma préopinante, qui a très raison, naturellement – de la Constitution nous dit, écoutez: "enfant en bas âge". Qu'est-ce que c'est qu'un enfant en bas âge?

Mais une loi ne nous empêche pas, au niveau cantonal, d'aller plus loin que ce que la loi veut. *[Interjection: Non, ce n'est pas vrai!]* Voilà, c'était mon opinion. Je pense que, pour moi, ce qui est le plus important est que l'on aide ces familles qui sont en difficulté, et les difficultés vont en croissant.

Meyer Loetscher Anne (Le Centre/Die Mitte, BR). J'aimerais d'abord faire un rectificatif par rapport à ce qui a été dit sur la loi, sur le canton de Vaud. La limite y est à 16 ans, mais je veux quand même dire, c'est une spécificité. Les prestations couvrent les besoins vitaux de toute la famille, lorsqu'il y a des enfants de 0 à 6 ans. Et si les enfants sont plus âgés, les prestations complémentaires (PC) familles couvrent uniquement les besoins vitaux des enfants jusqu'à 16 ans. Donc, ce ne sont quand même pas des PC données totalement jusqu'à 16 ans. Néanmoins, c'est vrai qu'en commission, on a eu ces discussions. J'avais déposé cet amendement, on ne l'a pas gardé, parce qu'on avait des familles qui iraient à l'aide sociale et qui recevraient les PC, et on n'a pas voulu faire ce jumelage. Mais, je trouvais que c'était finalement ce qui était le plus cohérent, de soutenir les enfants, mais de remettre les parents, finalement, et de les réinciter sur le chemin du travail.

Donc, c'est pour ça que le compromis des 12 ans, finalement, m'a convaincu. Ca va jusqu'à la fin de l'année obligatoire. C'est vrai que les enfants ne sont plus des enfants en bas âge, mais je pense que la Constitution nous a donné un minimum, ça nous n'empêche pas d'aller au-delà. Et puis, la question des 8 ans, je pense qu'elle est surtout une question financière, celle de cette charge supplémentaire. La majorité des familles seront quand même à l'aide sociale, si elles ne reçoivent pas les PC à ce moment-là. Et puis, ce qui est extrêmement important, c'est de mettre toutes les mesures incitatives pour retrouver du travail et se former, et c'est là que l'accent doit être fait pour que, une fois en dehors du droit, les familles retrouvent une autonomie. On sait aujourd'hui, ça a été dit, que certaines familles sont des "working poor" déjà à 100%. Ça n'empêche pas qu'on peut les aider à se former davantage pour qu'elles sortent de cette situation, une fois qu'elles sont hors des droits.

Pour ces raisons-là, personnellement, je soutiendrai la version de la commission des 12 ans.

Galley Liliane (VEA/GB, FV). J'aimerais aussi m'exprimer en faveur de la version bis de la commission.

On est en train de tergiverser sur une question de petite enfance, "enfant en bas âge", etc. La question, en fait, elle n'est pas là.

Je soutiens aussi l'avis de mes préopinants que la Constitution a fixé un minimum. On est en droit d'aller au-delà, on est en droit d'avoir le courage d'aller au-delà de ça.

On est en train de parler de familles en situation de précarité. On est en train de parler d'investissements, par rapport à ces familles, par rapport à des jeunes, pour éviter qu'ils ne se retrouvent ensuite dans des situations plus défavorables, où il y aura besoin de mesures palliatives, de mesures, peut-être, d'aide sociale ou d'autres mesures du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), de la justice des mineurs, etc. Là, c'est un geste qu'on peut faire au départ pour des familles, et c'est une question de dignité. C'est une question de laisser aussi les familles vivre d'une manière digne pour qu'elles n'aient pas besoin d'aller demander d'autres aides. C'est un soutien qu'on offre et c'est un soutien absolument nécessaire pour ces familles. Voilà.

Je vous invite à soutenir cet amendement de la commission.

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Moi, j'ai une question concrète au Conseil d'Etat: si on passe la variante "12 ans", est-ce juste de prétendre qu'il y aura un référendum obligatoire, parce que le montant qui sera donné annuellement se multiplie par 5 et il va dépasser les 42 millions qui sont la marge, naturellement, le 1% du budget cantonal. Est-ce bien juste, mon raisonnement? Au contraire, si on est dans la variante "8 ans", on peut directement mettre en vigueur cette loi, sans aucun risque de référendum obligatoire. J'aimerais bien que ce soit confirmé, parce que pour moi, c'est important de savoir ce raisonnement, où on multiplie par 5 le montant annuel qui est dépensé.

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Je me permets de répondre à la place du représentant du gouvernement, parce que c'était justement un des éléments qui ont amené la commission à son projet bis de compromis, puisque, pour répondre à cette question, tout dépend, si le Grand Conseil confirme ou non son choix sur l'article 30 de la première lecture, qui mettait les frais liés aux prestations complémentaires (PC) familles à 100% à charge de l'Etat. Donc, si on est à 12 ans à l'article 4 et à 100% à l'article 30, là, on est effectivement au-dessus de la limite, donc là, il y a un référendum financier obligatoire. Par contre, si on est dans la situation du projet bis de la commission, à savoir 12 ans et une répartition 75/25, on est en dessous et il n'y a pas de référendum financier obligatoire. C'était un des éléments, justement, c'est pour ça que je me permets de le soulever, qui ont amené et animé les débats de la commission par rapport au projet bis.

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Ich möchte nur eine Ergänzung anbringen, Herr Grossratpräsident, und zwar auf den Hinweis von Grossrätin Antoinette de Weck, die richtig sagt, Ja, in der Verfassung ist die Rede von Kleinkindern. Herr Schumacher sagt, wir müssen den Mut haben, in unserem Gesetz auch darüber hinauszugehen. Diesen Mut haben wir schon bewiesen, wir haben Artikel 1 im Gesetz geändert, wir reden hier von Familien mit Kindern und nicht mehr von Familien mit Kleinkindern. Und keine einzige Grossrätin und kein einziger Grossrat hat sich dagegen gewehrt, auch nicht in der Kommission. Also ist die Sachlage klar: Wir reden von Kindern und das heisst dann konsequenterweise, dass wir auch weitergehen können als 8 Jahre. 12 Jahre sind wirklich ideal.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Effectivement, donc, comme il était précisé par M. Elias Moussa, c'était une discussion, c'est vrai, au sein de la commission par rapport au référendum obligatoire ou facultatif. Un financier référendum facultatif demande qu'on ne dépasse pas un montant très, très, très spécifique, c'est vrai. Si on est dans le cas de figure où la répartition des charges s'effectue à 75% pour l'Etat et à 25% pour les communes, avec un âge de 12 ans, on est dans un référendum financier facultatif et on ne rentre pas dans un référendum obligatoire, qui a pour conséquence, et ça, ce n'est pas négligeable, de repousser l'entrée en vigueur de la loi au 1^{er} janvier au mieux 2026, voire 2027. Donc, ça, c'est aussi un élément. Si on veut avoir les prestations complémentaires familles qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2025, ce serait mieux de ne pas avoir un référendum obligatoire. Voilà, ce sont juste les choses que je voulais dire par rapport à ça. Ce sont des éléments dont il est important de tenir compte pour le futur des débats dans cet hémicycle. Voilà.

Sinon, je maintiens la position, bien entendu, du Conseil d'Etat sur les 8 ans par rapport à cet article.

Rey Benoît (*VEA/GB, FV*). Je me réjouis très fort de cette discussion, qui a permis d'amener de nombreux arguments, je crois que, effectivement, tous ces arguments sont également ceux que nous avons eus en commission.

Nous avons évoqué ce matin, lors de l'examen d'une autre loi, le fait que le travail en commission donne la possibilité d'avoir des discussions un peu plus larges et de trouver un consensus pour arriver à quelque chose qui soit cohérent comme projet et je crois que c'est ce que nous avons réussi à faire au sein de cette commission, lors de 3 séances, de 3 lectures, où nous avons, effectivement, à chaque fois essayé de pondérer les choses, de tenir compte des arguments du gouvernement pour avoir quelque chose de cohérent. Alors, évidemment, ça signifiera aussi que, si nous allons au-delà des 8 ans, nous devons savoir après quelles sont les conséquences financières, comme l'a demandé le président du groupe Le Centre, et la réponse qui a été donnée.

Je crois que tous ces arguments sont maintenant clairs. Nous mettons sur pied une prestation qui est une prestation de droit, qui se base sur des prestations complémentaires définies au niveau de la Confédération. Ces familles, ainsi, auront cette possibilité de pouvoir prendre les moyens nécessaires pour assurer un minimum vital à leurs enfants, et pas simplement au

niveau matériel mais avec l'accompagnement au niveau qualitatif aussi. C'est une chance pour ces familles de pouvoir sortir d'une situation de précarité et je vous demande instamment de suivre la version de la commission.

> Au vote, la proposition de de la commission (projet bis) à l'article 4, opposée au résultat de la première lecture, est acceptée par 59 voix contre 42 et 0 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis):

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 59.*

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture (proposition initiale du Conseil d'Etat):

Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 42.*

> Article 4 modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

2 Prestation complémentaire matérielle (art. 8 à 11)

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Pour ces trois articles, je propose de confirmer les résultats de la première lecture, étant donné que, s'ils ont été discutés, les votes étaient relativement clairs, donc, de suivre le projet bis de la commission.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Donc, effectivement, je confirme les propos de M. le Rapporteur et je suis la première lecture.

> Confirmation du résultat de la première lecture.

3 Remboursement des frais de garde pour enfants et des frais de maladie (art. 12 et 13)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

4 Accompagnement parental (art. 14 à 18)

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Alors, en ce qui concerne ces articles, je confirmerai les discussions de la première lecture, mais j'ai vu qu'il y avait un certain nombre d'amendements qui étaient déposés, donc je réagirai à la suite du dépôt de ces amendements.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Effectivement, donc, je suis les propos de M. le Président et vais suivre également les amendements pour le débat futur.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Effectivement, j'ai déposé un amendement avec mon collègue Savio Michellod concernant l'article 15. Parce que, actuellement, l'article 15, à sa lettre e, dit que des mesures peuvent être prises pour autant qu'elles améliorent les perspectives d'emploi et de revenu. Or, il faut savoir que des personnes ne sont pas en situation de prendre un emploi, on le voit à l'aide sociale. Donc, il faut aussi qu'on puisse accompagner ces personnes avec des mesures qui favorisent l'insertion sociale. Cela a été dit oralement dans les débats hier que de telles mesures pourraient être prises, mais cela ne se trouve pas dans la loi. Donc, c'est simplement une précision des débats d'hier de dire que l'insertion sociale doit être aussi prévue avec cet article 15 al. 1 let. e.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Juste une précision par rapport à ce qui a été dit: un point qui n'a pas été débattu et qui n'a pas été contesté, c'était le revenu hypothétique. Et le revenu hypothétique, qui est fixé dans la loi, c'est justement pour exprimer qu'on estime que les personnes qui sont bénéficiaires de prestations complémentaires familles travaillent. Si elles ne le font pas, justement, pour avoir ce côté incitatif, on leur impute un revenu hypothétique indépendamment de leur capacité effective de travailler ou non.

Donc, sous cet angle-là, la version initiale du Conseil d'Etat, qui n'a pas été combattue dans la commission, est absolument logique et cohérente. En même temps, le fait de supprimer cette phrase *a priori* ne restreint pas le champ d'action au même niveau. Donc, sous cet angle-là, le groupe socialiste peut suivre cet amendement.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. M^{me} de Weck, si vous pensez que pour la clarté, il faut modifier la lettre e de l'article 15, je peux sans autre me rallier à votre amendement. Sachez que l'intégration socio-professionnelle était toujours l'intention de la loi et, encore plus spécifiquement, de l'article 15.

Permettez-moi encore de rajouter un élément supplémentaire. M^{me} de Weck, vous avez à juste titre dit que ce travail doit être fait par des professionnels bien formés et expérimentés. Je partage entièrement votre avis, mais ça signifie que ces employés communaux vont prendre, d'une façon autonome, les décisions qui sont les plus appropriées pour les familles. Il s'agit donc de réaliser conjointement, entre les communes et l'Etat, ce concept d'intégration socio-professionnelle. Je vous demande de retenir cela quand on discutera la prise en charge financière de l'article 30, une charge conjointe entre l'Etat et les communes. Le canton de Fribourg doit être financée aussi.

Donc, pour conclure, si vous maintenez votre amendement, je peux me rallier, et si vous le retirez, je peux vous dire que votre demande sera tout de même réalisée.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). C'est toujours un tout petit peu difficile, en tant que président de commission, de se positionner sur une modification d'article qui n'a pas été discutée au sein de la commission, parce que je suis censé donner l'avis de la commission. Donc, en l'occurrence, je ne peux pas donner l'avis de la commission sur cette modification.

Je me contenterai de faire un commentaire par rapport à cette proposition. Il est vrai, et c'est la raison pour laquelle je ne vais pas m'opposer, que la notion d'insertion sociale et d'insertion professionnelle est une notion fondamentale, une notion très importante au niveau de l'action sociale, qui, à mon avis, est plus vaste et plus étendue que celle, simplement, d'améliorer les perspectives d'emploi et de revenu.

Dans ce sens-là, j'allais dire, par analogie au fait qu'on ait dit avant qu'on peut aller plus loin que les dispositions qui étaient faites au niveau constitutionnel sur l'âge, on peut aussi aller plus loin que les réflexions de la commission, donc je ne m'oppose pas à la modification proposée.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Effectivement, j'ai déposé un amendement avec mon collègue David Fattebert. Il me semble que je l'avais envoyé à tout le monde et aussi au Secrétariat, n'est-ce pas? Donc, je vais vous le lire: *le titre serait seulement "Surveillance". Alinéa 1: pas de changement. Et je trace l'alinéa 2 et l'alinéa 3.*

Nous sommes arrivés à cet amendement avec mon collègue Fattebert en lien avec l'article 31 al. 2, qui dit que le financement des frais occasionnés par l'accompagnement social est pris en charge par les communes. Cela veut dire que ce sont les communes qui paient et qui paie commande, comme vous le savez suffisamment bien, on le répète continuellement dans ce Grand Conseil.

Ça veut dire que ce sont les communes qui vont payer les différentes mesures d'accompagnement et, dans ce sens, ce n'est pas au Service de l'action sociale (SASoc) de donner des instructions pour garantir une pratique uniforme, ni d'établir la

liste des mesures pouvant être utilisées pour l'accompagnement social. Il y a une liste de mesures d'insertion qui est très large, qui est appliquée par les assistants sociaux. Pourquoi est-ce que le SASoc devrait établir une liste particulière? Et pourquoi est-ce que ces mesures doivent être uniformes, une pratique uniforme dans tout le canton, alors qu'on sait qu'il y a des initiatives communales qui sont très intéressantes? Elles sont sur le terrain et ces initiatives ne peuvent être faites que dans certaines communes qui ont des dispositions particulières, qui peuvent avoir des associations qui peuvent prendre en main des personnes qui ont des problèmes. Ça peut être une maison de quartier, ça peut être aussi une crèche où il y a un accompagnement qui se fait dans les familles.

Etant donné que ce sont les communes qui vont le payer, eh bien, qu'elles puissent décider. Donc, nous avons supprimé l'alinéa 2 et l'alinéa 3.

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Diesem Antrag kann ich persönlich zustimmen, weil er doch den Gemeinden viel mehr Autonomie gewährt. Diese Autonomie haben sie auch bewiesen mit den Sozialdiensten, da können wir sagen, das läuft gut in den Gemeinden und sie haben das Vertrauen, dass sie diese Arbeit machen. Empfehlungen wären eines, Empfehlungen nimmt auch eine Gemeinde sehr gerne entgegen, aber nicht Massnahmen, die den Gemeinden aufoktroiyert werden. Ich denke, das ist eine Möglichkeit, wie wir hier ein bisschen entschärfen können. Ich unterstütze diesen Antrag und empfehle Ihnen, diesen Antrag ebenfalls zu unterstützen.

Rey Alizée (*PS/SP, SC*). Mes liens d'intérêts: je suis conseillère communale en charge des affaires sociales.

Et je vous avoue que j'ai de la peine à comprendre cet amendement venant de M^{me} de Weck, parce que pendant tout le débat, elle nous a parlé de coordonner cette loi avec la révision de la loi sur l'aide sociale, d'inclure les mesures d'insertion sociale, mais quand il y a une pratique uniforme, eh bien, le Service de l'action sociale doit être écarté. Et ça, ça me paraît être une mauvaise idée, parce que l'important, finalement, dans cette loi, c'est qu'il y ait aussi une pratique uniforme, une égalité de traitement entre les différentes communes, et d'avoir justement cette vision-là, ça se fait également pour l'aide sociale.

Donc, d'avoir cette pratique uniforme, c'est très important et c'est pour cette raison que je vous invite, au nom du parti socialiste, à refuser cet amendement. C'est vraiment important de garder cette mesure et puis, c'est incohérent avec ce que vous avez tenu comme propos, M^{me} de Weck.

Fattebert David (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Je déposais cet amendement avec la députée de Weck, parce que dans toutes les dernières lois, on donne des compétences alibi aux communes. On leur donne quelque chose à faire, ça fait bien, on peut dire qu'on a donné des compétences aux communes, mais derrière, elles paient beaucoup et puis, en fin de compte, il y a toujours une couche, qui échappe à ce parlement d'ailleurs, qui est, à quelque part, peu démocratique, de directives des services cantonaux. Et ces directives font, en fin de compte, dans la réalité, dans le concret, qu'on n'a aucune marge de manœuvre pour appliquer des solutions, des fois, un peu plus créatives, un peu plus adaptées à la réalité du terrain. Et l'idée de cet amendement, c'est d'éviter, dans cette loi, dans cette nouvelle loi, de recréer les erreurs qu'on a faites par le passé, que ce soit pour la défense incendie, que ce soit pour les écoles, que ce soit pour l'aménagement du territoire, où, en fin de compte, les communes ont prétendument des compétences, inscrites noir sur blanc, mais où, dans la réalité, on ne peut rien décider.

Donc, je vous appelle à soutenir cet amendement.

Et mes liens d'intérêts sont connus: je suis syndic d'une commune et président de l'Association des communes fribourgeoises.

Altermatt Bernhard (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Ich möchte den von Frau de Weck vorgestellten Änderungsantrag explizit unterstützen. Uniformität, Einförmigkeit sind nicht immer eine Garantie für das Optimum. Es entsteht oft eine Nivellierung nach unten, und es gibt Gemeinden, die haben verschiedene Praktiken. Der Föderalismus, die Gemeindeautonomie ist ein Labor, wo solche Lösungen besser oder schlechter ausgetestet werden können. Im Sinne der Gemeindeautonomie und des Verbesserns nach oben möchte ich Sie bitten, diesem Antrag zuzustimmen.

Mäder-Brühlhart Bernadette (*VEA/GB, SE*). Machen wir uns nichts vor. Ich war 15 Jahre Gemeinderätin und ich weiss, es gibt gute Schüler und es gibt auch schlechte Schüler, und es ist auch in Ordnung, dass nicht alle Gemeinden dasselbe tun. Ich bin auch nicht für eine Uniformierung, aber trotzdem: Ich denke, wenn es nötig ist, dass das kantonale Sozialamt hier Einfluss nehmen kann, dann soll es das - wo es nötig ist - auch tun können. Deshalb bin ich ganz klar gegen diesen Antrag, damit der Kanton Einfluss nehmen kann, wenn es nötig sein sollte.

Zurich Simon (*PS/SP, FV*). On a entendu hier l'interprétation des perdants du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (DETTEC) de la volonté populaire par la voix de M. Fattebert, et puis aujourd'hui, on a ce nouvel amendement, qui vient dire que la volonté populaire, qui était justement d'avoir une certaine harmonisation des pratiques, d'avoir une certaine égalité de traitement dans le canton, ben, en fait, ne devrait pas être le cas pour les prestations complémentaires familles. Je suis surpris de cet amendement, qui vient un peu comme le cheveu sur la soupe après la défaite du DETTEC, et je vous invite à refuser cet amendement.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. M^{me} la Députée de Weck, ce que vous avez dit est faux, car les mesures qui sont préconisées sont prises en charge comme prestations complémentaires à l'article 7 et prises en charge selon l'article 30 par la caisse de compensation. Et ça, je tenais vraiment à le rectifier pour remettre les choses en place. On ne peut pas dire des choses qui ne sont pas vraies à ce niveau-là.

Et puis, lors de l'élaboration avec les communes des modalités légales concernant les guichets familles, ce sont les communes elles-mêmes qui ont demandé l'instauration des dispositions analytiques à la loi sur l'action sociale (LASoc) pour la coordination des guichets familles. Il s'agit d'assurer la mise à disposition des guichets familles de mesures d'insertion adaptées et pertinentes pour la mission de guichets familles. Mais, il s'agit surtout d'assurer la mise à disposition homogène des prestations dans les guichets familles sur l'ensemble du territoire cantonal, ceci dans le but, bien entendu, d'assurer une égalité de traitement pour les bénéficiaires.

Ces guichets sont une nouvelle prestation pour les communes. Il s'agit d'éviter que chaque région ne doive réinventer les solutions pour l'organisation de ses guichets. Il s'agit d'assurer aussi que les guichets du nord comme ceux du sud disposent de prestations analogues. Le dernier rapport sur la politique familiale, que le Grand Conseil vient d'adopter le 21 décembre 2023, recommande d'ailleurs précisément de veiller à une bonne distribution des prestations en faveur des familles sur l'ensemble du canton et à un accès équitable à toutes les prestations qui peuvent les aider.

Donc, sur ce, je demande de refuser l'amendement de M^{me} de Weck.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Effectivement, la question du financement de ces mesures a été discutée au sein de la commission et je ne peux que confirmer ce que vient de dire M. le Représentant du Gouvernement. Ces mesures font partie du paquet à charge des prestations complémentaires (PC) et ne sont pas à charge des communes. Donc, je crois que les choses doivent être extrêmement claires à ce sujet-là.

La deuxième chose qui me semble importante, c'est de dire que la formulation de ces deux articles est potestative et n'est pas impérative. A l'alinéa 2, le Service de l'action sociale (SASoc) peut donner des instructions garantissant une pratique uniforme. A l'alinéa 3, le SASoc établit la liste des mesures pouvant être utilisées. Ca veut dire que les directives du SASoc et les recommandations du SASoc ne sont pas des recommandations impératives, mais c'est une volonté de pouvoir trouver quelque chose d'uniforme et de suggérer des éléments qui sont importants.

Dernier élément: dans la discussion de savoir quelle est la coordination entre la loi sur l'aide sociale (LASoc) et les PC familles, nous avons discuté notamment des mesures d'insertion sociale (MIS), de l'introduction des MIS et de l'introduction des mesures en lien avec la formation, etc. Et il était reproché, justement, de ne pas les avoir évoquées dans ce domaine-là. Cet article et cet alinéa 3 permettent au SASoc de dire, ben, voilà les outils qui sont à disposition, que vous pouvez utiliser.

Donc, au nom de la commission, qui ne s'est pas prononcée sur ces propositions de modification, mais qui a traité l'objet, je suis obligé de m'opposer à cet amendement.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de M^{me} de Weck et de M. Michellod à l'article 15.
- > Au vote, la proposition de M^{me} de Weck à l'article 17, opposée au résultat de la première lecture, est acceptée par 59 voix contre 39 et 1 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de M^{me} de Weck à l'article 17:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Remy-

Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 59.*

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 39.*

S'est abstenue:

Berset Christel (FV,PS/SP). *Total: 1.*

> Modifié selon la proposition de M^{me} de Weck et de M. Michellod à l'article 15 et la proposition de M^{me} de Weck à l'article 17.

5 Organisation, dispositions communes et financement (art. 19 à 31)

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Alors, nous avons, à l'article 30, plusieurs propositions. Nous avons d'abord la proposition d'amendement qui a été faite par nos collègues de Weck et Michellod concernant l'introduction de nouveaux articles 30, 31, 32, 33 et là, je prendrai position après la possibilité pour eux de s'exprimer sur ce sujet-là. Par contre, nous avons l'article 30 actuel, qui fait partie, effectivement, de notre discussion.

Cet article 30, c'est l'article qui règle la répartition quant aux communes. Nous en avons abondamment discuté hier et je vous rappelle qu'hier, nous avons trois propositions d'amendements: la proposition initiale du Conseil d'Etat avec une répartition 50/50, une proposition d'amendement de compromis, proposée par la commission, avec les 25% à charge des communes et 75% à charge de l'Etat, et la proposition qui nous avait été soumise par le député Michellod de prise en charge à 100% par l'Etat.

Je ne vais pas refaire toute la discussion d'hier, vous avez tous reçu ces chiffres, vous connaissez les conséquences de ces différents amendements. Par contre, je repréciserai une chose: c'est qu'actuellement, nous avons modifié, quelque peu, l'article 4 en deuxième lecture. Ca veut dire que les conséquences financières sont désormais différentes pour la soumission au référendum financier obligatoire ou facultatif. Et c'est là que le bon sens et la brillance de la commission avec son projet bis rentrent en action, parce que nous avons effectivement anticipé cette possibilité et proposé cette possibilité. Je rappelle que la proposition de la commission avec 75/25 ne charge pas les communes de charges supplémentaires. Vous avez les calculs. Elles font économiser de petites cacahouètes, je dirais, aux communes d'environ 850 000 francs. Donc, ça veut dire que pour les communes, l'exercice est neutre. Elles ne sont pas chargées par l'entrée en vigueur de ces nouvelles prestations complémentaires et, dans ce sens, ça correspond aux exigences constitutionnelles. Par contre, si nous choisissons à cet article et à cet alinéa la version de la première lecture, c'est-à-dire les 100% à charge de l'Etat, nous arrivons au-delà des 47 millions et quelques qui sont la limite actuelle pour la soumission au référendum financier obligatoire, et là, conformément à ce qui a été dit par M. le Représentant du Gouvernement, nous devons soumettre ce texte au vote populaire, parce que, je vous le rappelle, on multiplie par 5 le coût annuel du montant engendré.

C'est dans ce sens-là qu'avec un esprit de cohérence et de cohésion des propositions qui ont été faites à la commission, je vous demande instamment de soutenir la version bis de la commission avec une répartition de 75% pour l'Etat et 25% pour les communes.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Donc, pour rappel: nous parlons ici de prestations qui font profiter directement les familles dans le besoin. C'est aussi l'argent qui est, jusqu'à aujourd'hui, principalement versé en tant qu'aide matérielle selon la loi sur l'aide sociale (LASoc).

Je me répète: les prestations complémentaires pour les familles sont une tâche conjointe entre l'Etat et les communes. On a pu voir cela dans la discussion à l'article 15 lors de l'amendement de M^{me} la Députée Antoinette de Weck. Les tâches conjointes entre l'Etat et les communes doivent aussi être prises en charge conjointement.

Les arguments que nous avons entendus hier par le rapporteur de la commission, et aussi par d'autres membres, comme par exemple M^{me} Katharina Thalmann-Bolz, pour soutenir la proposition de la commission, sont tout à fait pertinents. Ce n'est pas uniquement un compromis, car la répartition des 75% pour l'Etat et 25% pour les communes a plusieurs avantages:

1. Il s'agit d'une répartition pour une tâche conjointe, qui tient compte de la tâche étatique et qui peut être un plus dans le cadre des communes.
2. En fin de compte, pour les communes, il en résulte une diminution de la charge de quelque 660 000 francs, car la diminution de la charge de l'aide matérielle ne sera pas entièrement compensée.
3. Troisièmement, et cela est le plus important pour moi, les communes ont un intérêt direct d'exiger de leurs collaborateurs et collaboratrices dans les guichets familles un travail sans faille et professionnel, justement comme M^{me} la Députée Antoinette de Weck l'a décrit lors du débat pour l'article 15.

Je peux vous informer, ce matin, que le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission *ad hoc*, qui propose une répartition de 75% pour l'Etat et 25% pour les communes. Donc, nous avons changé de position par rapport à la version d'hier.

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Avant d'ouvrir le débat sur la répartition, je souhaiterais déposer les amendements dont il était question hier, les articles 30 et suivants nouveaux, liés à l'observation des bénéficiaires.

Donc, cet amendement est soutenu par le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux et son objectif est de spécifier directement dans la loi le fonctionnement de l'observation des bénéficiaires.

La proposition faite se base sur la loi sur l'aide au recouvrement et l'avance de contributions d'entretien et ses articles 16 à 19, qui est elle-même inspirée de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales et son article 43a.

Cela permet non seulement de clarifier à qui seront confiés les mandats d'observation, soit aux inspectrices et inspecteurs institué-e-s par la loi sur l'aide sociale, mais aussi de définir les compétences du Conseil d'Etat en matière de protection des données. Affirmer que c'est de la pure technique législative n'est donc pas correct. Que les législateurs, donc nous et le Grand Conseil, choisissent à qui ils attribuent le mandat d'observation, loin d'être anodin, vu son implication potentielle dans la sphère privée des personnes concernées, est nécessaire.

C'est pourquoi je vous invite à soutenir ces propositions.

Fattebert David (Le Centre/Die Mitte, GL). Je reprends la parole sur cet article 30. Je dois dire quand même que ce matin, déjà hier, ça m'a un peu tendu, mais ce matin, ça me fait peur, la manière dont on débat sur une loi que tout le monde qualifie de "enfin, on va faire quelque chose pour les familles dans le besoin". Et c'est quoi le débat ici? On débat pour savoir quelle est la pratique qu'on va choisir pour contourner le peuple, alors qu'on est élu par ce même peuple. Et je trouve ça un petit peu grave, quand même, dans la démarche. Les prestations complémentaires familles, personne n'est contre, mais on essaie juste de répartir la facture pour pas qu'on ne demande l'avis au peuple.

Donc, ayons un peu le courage de dire, oui, c'est une tâche cantonale, c'est donné par la Constitution, qui place les compétences au niveau cantonal. Donc, le canton prend à sa charge ces frais, les communes participent, en organisant dans le territoire la mise à disposition de ces prestations auprès des opérations concernées, avec des guichets et du personnel, et comme ça, on aurait une répartition des tâches qui fait sens par rapport aux services qu'on veut offrir à cette population. Et la finance, c'est autre chose. Et ça, on le règle différemment et on a le courage, comme parlement, comme élu du peuple, d'aller dans ce même peuple, s'il faut y aller.

Deuxièmement, les arguments concernant le retard d'introduction: on est déjà bien avancé dans le mois de février, donc il reste une dizaine de mois jusqu'à la fin de l'année. Dans neuf mois, on serait capable de la mettre en place, si on ne passe pas devant le peuple. Si on passe devant le peuple au mois de septembre, il nous faut deux ans pour la mettre en place. Je pense qu'on a aussi un problème de gouvernance à ce moment-là, si on n'est pas capable, parce que ça passe devant le peuple, on perd deux ans, après la décision. Et puis, on peut quand même faire les travaux en amont, parce que je n'ai pas l'impression que cette loi est vraiment combattue, si j'entends les débats aujourd'hui. Personne ne va aller contre. Mais ça ne peut que renforcer en plus l'inscription de cette loi dans le paysage social fribourgeois.

Donc, voilà ce que j'avais à vous dire. Je vous encourage toujours à maintenir la décision de la première lecture, c'est-à-dire que le canton assume les charges pour lesquelles il décide, et les communes assurent la mise à disposition de ce service dans le territoire, avec des guichets et du personnel.

Et mes liens d'intérêts, pardon, j'ai oublié de vous les dire: je suis syndic d'une commune et président de l'Association des communes fribourgeoises.

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Alors, du coup, je commence peut-être d'abord avec l'amendement concernant l'observation. Puisque, effectivement, on peut débattre, d'un point de vue juridique, longuement si c'est pertinent ou pas; je pense que ce n'est pas très utile. Dans ce sens-là, le groupe socialiste va soutenir cet amendement, puisque, effectivement, ce n'est qu'une pure reprise de ce qui est prévu dans d'autres cadres, et il n'y a pas de modification matérielle à ce niveau-là.

Par contre, et là, je fais le lien avec le deuxième objet, le groupe socialiste compte, si on devait avoir la répartition de 100% à l'Etat et donc une votation populaire obligatoire, que le groupe, respectivement le parti, Libéral-Radical et Verts-Libéraux soutiendra, bien évidemment, le vote populaire, puisqu'il ne viendrait pas avec des arguments durant le débat en disant qu'on n'a pas suffisamment de mécanismes de contrôle ou que sais-je à ce niveau-là.

Donc, par rapport à cette question 75/25 ou 100/0: alors, je remercie notre collègue Fattebert pour son intervention, parce qu'il est dommage que son appréciation, malgré les mêmes appartenances politiques, n'ait pas été partagée par le Conseil d'Etat, parce que, vers où on se dirige, si on suit cette prise de position, c'est finalement exactement le résultat de la première lecture, de la commission spéciale, à savoir l'âge à 12 ans et 100% à la charge de l'Etat. Et c'est suite à cette position-là que le Conseil d'Etat a jugé utile d'envoyer sa lettre de menaces pour retirer le projet. Donc, il faut comprendre aussi la démarche de la commission spéciale sous cet angle-là. Donc, ce n'était pas du tout pour la fin d'éviter le débat ou un vote populaire, mais c'est pour s'assurer que le Conseil d'Etat n'exécute pas sa menace et que, en fait, on n'aurait pas eu tout ce débat qu'on a eu ce jourd'hui, parce que le Conseil d'Etat, si la commission spéciale avait maintenu ce sujet-là, aurait, *a priori*, exécuté sa menace et donc retiré le projet de loi tout court.

Donc, sous cet angle-là, évidemment, le groupe socialiste ne craint pas du tout le vote populaire, pense aussi, à sa grande majorité, que la première lecture de la commission a été pertinente et va donc, à sa grande majorité, soutenir la version de mettre les coûts à charge à 100% de l'Etat et à 0% des communes.

Michellod Savio (*PLR/PVL/FDP/GLP, VE*). Je voulais terminer mon intervention, puisqu'on parle aussi de la question de la répartition entre l'Etat et les communes.

Donc, chers collègues, nous trouvons aujourd'hui un moment décisif concernant la répartition des responsabilités entre l'Etat et les communes et nous devons nous poser les questions suivantes:

1. A qui incombe la définition des prestations complémentaires pour les familles? A l'Etat.
2. A qui incombe l'application du régime des prestations complémentaires pour les familles? A l'Etat.

En toute logique, c'est aussi à l'Etat que revient le financement dans son intégralité. C'est cohérent et conforme à notre Constitution, qui, grâce à la sagesse de ses auteurs, a clairement attribué la responsabilité des prestations complémentaires à l'Etat. Cela tombe sous le sens. Toutes les règles liées à l'octroi des prestations complémentaires sont définies de manière exhaustive par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat, éliminant toute marge de manœuvre pour les communes.

En contraste avec les prestations complémentaires, l'aide sociale offre un exemple où les communes jouent un rôle actif et décisionnel. Les commissions sociales communales peuvent statuer sur l'octroi des prestations, reflétant une répartition des responsabilités, mais adaptée à la nature locale de ces prestations et en accord avec notre Constitution. Et l'Etat fixe les règles. La compétence est partagée; le financement aussi.

La demande faite aux communes de participer au financement des prestations complémentaires, dont la gestion est centralisée au niveau cantonal, est donc, à la lumière de cet exemple, tout à fait incohérente et incongrue. Et qu'on ne vienne pas me dire que les communes n'assument pas leurs responsabilités ou qu'elles cherchent à y échapper.

Le fait est que les communes, même si elles n'ont pas d'impact sur l'octroi des prestations complémentaires, assument quand même un rôle important: l'accompagnement social via les guichets familles. Cet accompagnement est financé par les communes, qui, conscientes de leur expérience en la matière au travers de l'aide sociale, jouent le rôle de proximité et accomplissent une tâche qui devrait être confiée ou qui aurait tout aussi bien pu être confiée à l'Etat. S'il y a bien une entité qui cherche à se dérober à ses responsabilités, c'est l'Etat. En proposant de faire porter une partie de la charge financière des prestations complémentaires aux communes alors qu'elles n'ont aucun pouvoir décisionnel en la matière, l'Etat se soustrait à ses devoirs. En revenant à la version de la commission, vous imposeriez aux communes de financer des prestations que nous et seulement nous, députées et députés, avons définies et que le Conseil d'Etat, pas les communes, se chargera de préciser dans un règlement.

Certains osent prétendre que faire contribuer financièrement les communes est judicieux, soit pour éviter le référendum, ou pour éviter, à l'avenir, une augmentation des impôts. C'est consternant. Si je comprends bien, certains d'entre nous se disent,

créons une nouvelle dépense et forçons les communes, qui n'ont rien demandé, à en payer une part, parce qu'on craint pour nos finances, parce qu'on craint le référendum. Mais quelle audace! Et tout cela, bien sûr, en s'asseyant sur la Constitution! Ne déléguons pas à d'autres ce qui relève de notre compétence. Assumons nos responsabilités. Les prestations complémentaires sont une décision cantonale; elles doivent avoir un financement cantonal. Merci de confirmer la première lecture.

Brodard Claude (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Je suis le président de la Commission des finances et de gestion et c'est à ce titre que je prends la parole par rapport à l'amendement Savio Michellod, qui veut faire supporter l'ensemble de cette charge ou de cet investissement, on peut le voir de deux façons, à l'Etat de Fribourg.

Je voulais revenir sur les propos de M. Fattebert, aussi d'hier, plus particulièrement d'hier, lorsqu'il disait que ce qui est important, c'est la prestation. Vous avez à 100% raison, M. Fattebert, la prestation, c'est ça qui est important. Apparemment, elle n'est pas remise en question. On va voter le projet qui va découler de nos discussions. Par contre, M. Fattebert, on ne peut pas faire fi du financement. Parce que si on fait fi du financement de chaque décret ou de chaque loi que l'on discute dans ce Parlement, ça n'irait plus. Il y a une répartition des finances qui se fait autant au niveau des communes que des cantons. Alors, après, on nous dit, M. Michellod vient de nous dire, cette prestation est exigée par l'Etat de Fribourg, par le canton et non par les communes. Mais, les communes, elles ont aussi tout intérêt à ce que les familles vivent mieux, donc elles ont aussi un intérêt à financer, en tout cas en partie, cet élément.

Dernier élément, pour la Constitution: on a beaucoup parlé de l'esprit de la Constitution par rapport à l'âge – 8 ans ou 12 ans, bas âge ou adolescence, ou je n'en sais rien. Là aussi, l'esprit, c'était de dire, si j'ai bien compris, mais peut-être, je me trompe, ça doit être financé par l'Etat. M. le Rapporteur de la commission, qui fait un excellent travail, comme la commission dans son ensemble, nous explique, depuis hier, que finalement, même en prenant la version bis, les communes gagnent même un petit montant. Donc, c'est ça, l'esprit. Ça veut dire que dans cet esprit, on a une nouvelle prestation qui est à 100% financée par l'Etat, puisque les communes ne paieront pas plus avec la version bis. Donc, c'est pour ça que je pense que, à mon avis, c'est correct de soutenir la version bis et je pense que le Conseil d'Etat l'a aussi compris, suite aux très bonnes discussions d'hier, et je crois qu'on ne peut pas faire fi, toujours, du financement.

Ce n'est pas une question de manque de courage. Moi, si je vais devant le peuple, on ira devant le peuple, on expliquera que la prestation, elle est demandée. Mais on ne peut pas tout simplement dire, ben, c'est l'Etat qui paie, et puis advienne ce qui advienne. Je pense que ce sont des raisonnements qui sont trop faciles.

Et puis, dans l'esprit de la loi et de la Constitution, je pense qu'il faut plutôt rester sur la version de la commission, donc 75/25, et je vous propose de voter la version bis.

Meyer Loetscher Anne (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Moi, j'ai encore, quand même, une question par rapport à la répartition financière. Donc, on a bien vu, cet article-là dont nous parlons, il parle des prestations complémentaires, qui sont payées par l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). On a un autre article où on voit que le financement des frais occasionnés par la mise en place du guichet social est du ressort des communes. Mais, on n'a nulle part où est mentionné le coût et qui paiera finalement les mesures d'insertion sociale. En regardant la loi sur l'aide sociale, on voit, vous me direz, ce n'est peut-être pas énorme, mais c'est quand même 1,8 million de francs que coûtent les mesures d'insertion sociale. J'aimerais avoir une réponse claire sur qui paiera ces mesures d'insertion sociale. Est-ce que c'est l'Etat? Est-ce que ce sont les communes? Et, suite à ça, on pourra toujours prendre une autre décision, en fonction de la répartition.

Schneuwly Achim (*UDC/SVP, SE*). Ich habe etwas Anderes: Erlaubt mir zwei Fragen.

Geht bitte mal zu Artikel 30 Abs. 1. Ich habe das Gefühl, dass da ein Unterschied besteht zwischen der deutschen und der französischen Version. Einmal spricht man von allen Gemeinden und dann von l'ensemble des communes.

Meine zweite Verständnisfrage - für mich ist das ziemlich zweideutig -: Es geht doch eigentlich nur um die betroffene Gemeinde, die da zahlen müsste. Oder habe ich da irgendetwas falsch verstanden? Est-ce que ce n'est pas seulement la commune concernée? Est-ce que c'est vraiment l'ensemble des commune qui doivent s'occuper du financement? Dies verstehe ich nicht.

Ingold François (*VEA/GB, FV*). On a réussi à faire passer les 12 ans et je pense qu'on peut déjà se féliciter avec cette avancée. On était parti de 8 ans. M^{me} de Weck nous a parlé de 3 ans. On a réussi à aller jusqu'à 12 ans. Moi, je me félicite beaucoup de cette situation et je crois qu'il ne faut pas qu'on soit trop gourmands. Dans cette gourmandise, il y a des risques. Les risques, c'est également de passer devant le peuple et peut-être que ça ne passe tout simplement pas, alors que notre désir maintenant, c'est de légiférer sur ces prestations, sur ces prestations complémentaires familles.

On parle de personnes qui sont dans le besoin. Il y a un vrai risque pour ces personnes. On doit maintenant légiférer, aller de l'avant et il faut mettre ça en place. Ça fait 20 ans qu'on l'attend et ça fait maintenant deux séances qu'on en parle, il faut qu'on aille de l'avant.

M. Brodard, vous avez été excellent. Si, si, si, si, vous avez été excellent. Et vous avez extrêmement bien résumé la situation et je vous en remercie. Je ne suis pas souvent de votre avis, mais dans cette situation-là, je dois dire, vous avez été très bon. Et c'est vrai que, pour moi, on peut tout à fait bien se satisfaire d'une répartition à 75/25, car les communes sont déjà gagnantes. Pourquoi aller plus loin?

Je remercie également le président de la commission, qui fait, comme vous l'avez dit également, un très, très bon boulot. La commission qui a travaillé sur cette répartition à 75/25, c'est déjà un consensus.

Moi, je vous propose qu'on aille de l'avant et qu'on soutienne ce principe du 75/25.

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Ich möchte Herrn Grossrat zu meiner rechten Seite, Herrn Brodard, danken, er hat mir aus dem Herzen gesprochen. Ich bleibe natürlich beim Antrag, den ich in der Kommission gestellt habe, der Aufteilung 75/25 Prozent. Ich möchte nicht alle Motive wiederholen, die ich gestern bereits erwähnt habe. Aber es geht ja auch um eine gemeinsame Frage, um diese Aufgabe. Die Gemeinden helfen ja mit, damit wir diese Aufgabe erfüllen können. Ich habe mich da erinnert an eine Aussage von Frau Grossrätin Schwander in einem anderen Geschäft. Sie hat gesagt: Welchen Unterschied haben wir denn bei der Finanzierung dieser Aufgabe, wenn der Staat und die Gemeinden da die Finanzierung übernehmen. Wenn der Staat es zu 100 Prozent finanzieren muss, sind es ja auch wir, die Steuerzahler, die das letztendlich finanzieren und wenn es die Gemeinden zahlen genau gleich. Also: Teilen wir doch diese Aufgabe auf und sind wir kohärent und sagen, ok, die Gemeinden zahlen auch einen Teil davon, wir tragen die Aufgabe mit, genauso wie andere Aufgaben. Da bin ich nicht ganz einverstanden mit den Argumenten von Herrn Fattebert. Wir haben den Gemeinden in der zweiten Lesung nun ein bisschen mehr Autonomie gewährt mit den Änderungsartikeln, die wir angenommen haben. Seien wir kohärent und bleiben wir bei 75/25.

Ich empfehle Ihnen, diesen Antrag zu unterstützen.

Fattebert David (*Le Centre/Die Mitte, GL*). J'ai été interpellé deux fois et je me permettrai de répondre.

Au député Brodard, qui est excellent comme président de la Commission des finances et de gestion, pour la politique sociale, je ne sais pas... Je n'ai pas dit qu'il fallait faire fi du financement. J'ai dit qu'il fallait être cohérent dans le financement avec les compétences que l'on donne, et que c'est trop facile pour le niveau institutionnel cantonal: "Ah, j'ai un problème. Oh, mon budget, ça va être un peu serré ces prochaines années et puis je n'ai pas envie de remettre en question un peu mon fonctionnement. Bon, allez, on décharge une partie sur les communes. Et puis, on part d'abord à 50%, et puis après, quand je vois que ça coince, bon, ben, je lâche à 25%, parce qu'on va quand même trouver une solution." Donc, c'est un jeu politique, purement financier, pour éviter de passer devant le peuple. Et puis, prenons le courage de gouverner ce canton. Donc, je ne fais pas fi du financement, mais c'est au canton de le prendre en charge.

Et puis, concernant les arguments concernant les citoyens qui paient: oui, ce sont les citoyens qui paient. Ça, c'est clair. A la fin, tout ce qu'on décide, ce sont les citoyens qui le paient. Mais, de nouveau, le citoyen, il aime bien comprendre par où passent ses impôts. Et si les prestations complémentaires familles, il les paie via le canton, c'est beaucoup plus clair qu'avec une clef de répartition qui passe une fois par les communes, une fois par le canton. On parle de surcoûts, mais on n'en parle pas du tout dans ce projet de loi. Mais, il faudra bien quelqu'un qui fasse cette répartition entre les communes après, à 25%. Il y a un fonctionnaire cantonal, qui va commencer à faire la répartition, comme pour tous les domaines qui sont achevés, pour envoyer des factures aux communes. Et ça, on doit en parler aussi. On ne fait que grandir l'Etat, en créant des lois hyper-compliquées.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je vous remercie toutes et tous qui êtes intervenus jusqu'à présent, pour vos divers sujets, diverses questions que vous posez encore.

Pour répondre en partie à vos propos, M. le Député Fattebert, j'ai repris la Constitution fribourgeoise à l'article 59, lorsqu'on parle des principes de base de la famille. Et on prend l'alinéa 1: "l'Etat et les communes protègent et soutiennent les familles dans leur diversité." C'est inscrit dans la Constitution. Et si on prend l'article 61, donc deux articles plus loin: "l'Etat et les communes favorisent l'intégration sociale et politique des jeunes." Donc, on est vraiment dans un mix. Pour moi, c'est important.

Pour répondre à la question de M^{me} la Députée Anne Meyer Loetscher, je vais vous relire l'article 7 du document qu'on a. Donc, "les prestations se composent", et c'est comme ça que je peux vous répondre le mieux, "de la prestation complémentaire annuelle, du remboursement des frais de garde pour les enfants, du remboursement des frais de maladie" et "d'un accompagnement social" à la lettre d. Donc, c'est par cet article-là qu'on répond à votre question, M^{me} Anne Meyer

Loetscher. Moi, je n'ai pas d'autres réponses. Je suis désolé, je ne peux pas répondre plus que cet article 7, qui est très, très précis et très concis de mon point de vue. Ce n'est pas un problème.

Concernant les communes, pour la réponse à M. le Député Achim Schneuwly: donc, c'est vrai, c'est un pot commun qui est fait pour payer la participation communale. Donc, c'est vraiment un pot commun qui est établi. Ca, c'est la question que vous aviez posée tout à l'heure, et ça, je peux vous répondre.

Concernant l'article 30, pour M. Michellod: donc, moi, j'ai une réponse par rapport à l'ajout de ces différents articles. On s'est pas mal dispersés. Je dois dire, ce n'est pas simple à suivre. Mais je vous réponds quand même par rapport à tous ces nouveaux articles. Moi, j'ai une réponse que je peux vous apporter maintenant. Donc, M. le Député Michellod précise que son amendement est une reprise des dispositions qui figurent dans la loi cantonale sur l'aide au recouvrement et l'avance de contributions d'entretien. Ces dispositions, effectivement, sont inspirées des articles de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA), comme on l'a dit hier. J'ai dit bien "inspirées", car elles ne sont pas tout à fait identiques.

Or, du fait que la loi sur les prestations complémentaires familles transmet la tâche à la caisse de compensation, nous avons la possibilité d'une application directe du droit fédéral, car la caisse, comme les autres entités de l'Etablissement cantonal des assurances sociales, applique principalement du droit fédéral et peut aussi le faire pour les tâches déléguées en conformité avec la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants et la loi sur l'assurance-invalidité. Avec votre amendement, vous exigez de la caisse d'appliquer du droit procédural cantonal. Je crains maintenant que cela ne soit la source de complications juridiques supplémentaires, notamment, que la caisse ne pourra utiliser tous les moyens qui sont normalement à disposition pour effectuer des contrôles. Je pense, par exemple, à des registres de l'AVS.

Je vous déconseille vivement, donc, de créer, dans un domaine aussi sensible que le contrôle, inutilement, des risques supplémentaires. Les moyens que la caisse a à disposition pour effectuer ces contrôles sont suffisants, et même plus étendus, que de simples dispositions cantonales pourraient lui offrir.

Je vous demande, donc, de refuser cet amendement de M. Michellod.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Alors, je commencerai par, effectivement, ces articles 30 et suivants. Comme je l'ai dit précédemment, la commission n'a pas discuté de ces articles. Nous l'avons évoqué hier, l'ensemble du contenu de ces articles est implicitement contenu dans l'article 2 que nous avons de la présente loi, article qui fait référence directement à cette loi fédérale. Et, comme le dit M. le Commissaire du gouvernement, il ne sert à rien de complexifier les choses, en les remettant à la sauce fribourgeoise. L'Etablissement cantonal des assurances sociales a l'habitude de gérer toutes ces mesures de contrôle et de surveillance pour toutes les autres assurances sociales. C'est une pratique qui est courante. Ces règles sont fixes, elles sont claires pour tout le monde. Donc, c'est en fonction de ça qu'au nom de la commission, je m'oppose à cet amendement.

Pour en revenir à la discussion de la répartition financière, j'aimerais quand même faire un petit commentaire à mon cher collègue M. Fattebert. Il l'a dit dans sa dernière phrase, l'Etat se décharge sur les communes. Je rappelle ce que je vous ai dit. J'ai sous les yeux tous les chiffres des coûts des différentes variantes des prestations complémentaires familles et si nous prenons les coûts de la variante des PC familles avec l'âge de 12 ans et la répartition des charges 75/25, nous avons un total de charges de 6,025 millions de francs, nous avons à charge de l'Etat 6,850 millions de francs et à décharge des communes 825 000 francs. Donc, il y avait une faute d'orthographe dans votre présentation, M. Fattebert. Ce n'est pas "l'Etat se décharge sur les communes", c'est "l'Etat décharge les communes". Et puis, si je prends la version qui serait la version à 100%, nous avons une situation identique. Total des charges des PC familles: 6,025 millions de francs. Total des charges supplémentaires pour l'Etat: 10,6 millions de francs. Total de charges en moins pour les communes: 4,575 millions de francs. Donc, c'est la raison pour laquelle je crois que c'est parfaitement clair. La version 75/25 est une version neutre pour les communes, la version 100/0 est une version qui prend en charge, par l'Etat, une partie des frais de l'action sociale qui seront supprimés. Donc, soyons vraiment bien clairs, nous respectons la Constitution et nous avons là un article qui est absolument équilibré. L'ensemble des charges supplémentaires, je le rappelle, les 6,850 millions de francs, sont à charge exclusive du canton. Donc, je crois que c'est bien.

Je ne peux que me réjouir du fait que le Conseil d'Etat, et j'en reviens à la petite remarque que nous avons faite au début de toutes ces discussions, hier matin, sur les pressions, je crois que la nuit porte conseil, a aussi réagi par rapport à toutes les réactions que nous avons eues par rapport à sa position de maintenir ce 50/50. Il se rallie à la prise de position de la commission. Je crois que c'est sage et nous avons là une situation équilibrée.

Et une dernière chose: je ne pense pas qu'il y ait de crainte à avoir d'aller devant la population. Nous y allons devant la population, et vous le savez très bien, M. Fattebert. Nous y allons actuellement pour des sujets qui sont des sujets énormes, avec des montants qui sont gigantesques, pour le domaine des constructions, etc. La population fribourgeoise fait confiance à ses autorités.

Jusqu'à présent, et je peux le dire, elle a toujours suivi. Personnellement, je n'ai aucune crainte à y aller avec un projet sur, une fois non pas un dépassement de budget ou un dépassement de crédit, mais une nouvelle prestation sociale, qui va aider toutes les familles du canton – aucun souci avec ça. Ce n'est pas la crainte de la limite qui fait dire à la commission, "choisissons la version bis avec le 75/25", c'est juste une justice et une égalité pour ne pas "décharger les communes" (et non pas "se décharger sur les communes").

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Juste une précision, une petite correction sur ce qu'a dit M. le Conseiller d'Etat, qui nous a donné un cours sur le droit constitutionnel: alors, je tiens à préciser que j'étais présidente de la commission de rédaction de la Constitution.

Alors, en toute loi, il y a des principes et il y a des règles spéciales. Et une règle spéciale, elle peut déroger aux principes. Lorsqu'on dit, effectivement, à l'article 59, "l'Etat et les communes protègent et soutiennent les familles", c'est un principe qui s'applique aux autres dispositions, sauf lorsque vous avez une loi spéciale. Et une règle spéciale est à l'article 60, où l'on dit bien que "il", l'Etat, donc à l'alinéa 1, met en place, et 2, "il", donc c'est l'Etat, octroie des prestations complémentaires pour des enfants. Donc, pour les constituants, c'était bien clair qu'il revenait à l'Etat, seul, de mettre en place ces PC.

> Au vote, la proposition de M. Michellod et de M^{me} de Weck (ajout des articles 29bis à 29quinquies), opposées au résultat de la première, est acceptée par 68 voix contre 34 et 1 abstention.

Ont voté en faveur de l'amendement Michellod/de Weck:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP).
Total: 68.

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB). *Total: 34.*

S'est abstenu:

Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 1.*

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission concernant l'article 30.
- > Au vote, la proposition de la commission concernant l'article 30, opposée au résultat de la première lecture, est refusée par 61 voix contre 41 et 1 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis):

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 41.*

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 61.*

S'est abstenu:

Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 1.*

- > Modifié selon la proposition de M. Michellod et de M^{me} de Weck (insertion des articles 29bis à 29quinquies).
- > Confirmation du résultat de la première lecture concernant les autres articles.

6 Dispositions pénales (art. 32)

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

7 Voies de droit (art. 33)

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

8 Dispositions finales (art. 34 et 35)

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires : loi sur les allocations de maternité (LAMat)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

Rey Benoît (VEA/GB, FV). A la suite de nos décisions, notamment la charge de 100% attribuée à l'Etat, nous changeons de catégorie. Cela veut ainsi dire que dans les clauses finales, la présente loi est soumise au referendum législatif. Elle est également soumise au referendum financier obligatoire.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je rejoins les propos du rapporteur.

> Modifié conformément aux propos du rapporteur de la commission.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Report de la troisième lecture

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Si vous me permettez, vu les changements importants effectués ce matin lors de la deuxième lecture de ce projet de loi, je vous propose de repoter la troisième lecture à une prochaine session.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Nous débattons depuis plusieurs heures sur ces PCFam. Une résolution figure encore à l'ordre du jour de cette séance. Je vous propose donc de terminer cette troisième lecture aujourd'hui. Nous sommes dans la thématique. Les positions sont connues. Les débats ont été menées. La suite ne va pas susciter beaucoup de discussions. Nous allons procéder à un nouveau vote, puis nous clorons l'examen de ce projet de loi. Je vous propose donc de procéder à la troisième lecture aujourd'hui.

> Au vote, la proposition de reporter la troisième lecture de ce projet de loi à la session de mars 2024 est rejetée par 90 voix contre 9 et 3 abstentions.

Ont voté oui:

Barras Eric (GR,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP).
Total: 9.

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/

SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 90.*

Se sont abstenus:

Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP). *Total: 3.*

Troisième lecture

I. Acte principal : Loi sur les prestations complémentaires pour les familles (LPCFam)

Art 4

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Je confirme le résultat de deuxième lecture, à savoir l'âge de 12 ans.

> Au vote, le résultat de la deuxième lecture, opposé au résultat de la première lecture, est confirmé par 66 voix contre 36 et 0 abstention.

Ont voté en faveur du résultat de la deuxième lecture:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 66.*

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Peiry

Stéphane (FV,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 36.*

Art. 17

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Comme je me suis opposé à ces modifications en deuxième lecture, je confirme le vote de la première lecture.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je confirme également le résultat de la première lecture.

> Au vote, le résultat de la deuxième lecture, opposé au résultat de la première lecture, est confirmé par 64 voix contre 39 et 0 abstention.

Ont voté en faveur du résultat de la deuxième lecture:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 64.*

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 39.*

Art. 29bis à 29quinquies

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Comme je l'ai expliqué dans le cadre de la deuxième lecture, je m'oppose à l'adjonction de ces articles. Je confirme donc le résultat de la première lecture.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je m'oppose bien entendu à l'adjonction de ces articles. Si l'on prend la couverture financière, parle-t-on également des 75/25? Donc je m'y oppose bien entendu.

> Au vote, le résultat de la deuxième lecture, opposé au résultat de la première lecture, est confirmé par 72 voix contre 30 et 1 abstention.

Ont voté en faveur du résultat de la deuxième lecture:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 72.*

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB). *Total: 30.*

S'est abstenu:

Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 1.*

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 90 voix contre 10. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP),

GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 90.*

Ont voté non:

Barras Eric (GR,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP). *Total: 10.*

Se sont abstenus:

Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP). *Total: 2.*

Résolution 2024-GC-31 Soutien du Grand Conseil fribourgeois à la révolte paysanne

Auteur-s: **Barras Eric** (UDC/SVP, GR)
Zamofing Dominique (Le Centre/Die Mitte, SC)
Dépôt: **06.02.2024** (BGC Février 2024, p. 6420)

Prise en considération

Zamofing Dominique (Le Centre/Die Mitte, SC). Mes liens d'intérêts: je suis agriculteur. En préambule, je tiens à relever le soutien et la reconnaissance de la population envers son agriculture. Ce n'est pas dans ma nature de me plaindre – je suis plutôt de nature optimiste et orienté solutions – mais je vous fais part de ma lassitude et de l'usure engendrée par le système agricole en Suisse. Hier soir, plus de 300 agriculteurs se sont réunis à Grandsivaz et j'ai senti beaucoup de rancœur, de mécontentement et de révolte dans le discours des différents intervenants. Je me fais du souci pour la jeune génération. Si les écoles d'agriculture sont bien pleines, nombreux sont ceux qui déchantent après quelques années dans ce monde agricole en perpétuelle mutation, étouffés par les contraintes bureaucratiques, étranglés par des prix non rémunérateurs, épuisés par la charge de travail. La situation dans de nombreuses familles paysannes devient précaire même si ce n'est pas aussi catastrophique que chez nos voisins européens. Je peux rassurer la gauche et les Verts, le secteur agricole n'est pas opposé à mettre en place des mesures écologiques, car elles sont nécessaires. Mais qu'elles soient raisonnées et applicables! Ces mesures doivent être discutées et mises en application en concertation avec les milieux agricoles et non systématiquement imposées. L'agriculture n'est pas un laboratoire pour les biologistes et les fonctionnaires de l'Office fédéral de l'agriculture mais bien un secteur qui mériterait plus de considération pour son travail, qui consiste, je le rappelle, en premier lieu à nourrir la population. La semaine passée, j'ai entendu le conseiller fédéral Guy Parmelin affirmer que la prochaine politique agricole serait simplifiée et efficiente. Comment le croire avec une telle administration qui gravite autour de l'agriculture? Depuis 20 ans, de nouvelles normes font leur apparition chaque année. Elles sont souvent difficilement applicables, sans compter le

cortège de contrôles qui en découle. Lors d'un contrôle, on doit justifier et étayer une multitude de documents, de bulletins, de résultats d'analyses, etc. Ces contrôles sont soit annoncés la veille soit non annoncés. A la moindre lacune ou absence de justifications, une sanction financière est prononcée. De quoi mettre les agriculteurs continuellement sous pression. Il n'y a plus de bon sens. Je peux vous en donner deux exemples sur mon exploitation :

- > Il y a cinq ans, lors d'un contrôle inopiné, le contrôleur me mentionne que le mélange de cire et de chaux que j'utilisais comme litière sous les tapis des logettes de mes vaches n'est pas conforme. Je dois uniquement utiliser de la paille hachée. Je tombais des nues car j'avais déjà eu trois contrôles alors que j'utilisais déjà ce procédé. Je me renseigne auprès de l'organe de contrôle, qui n'est pas en mesure de me confirmer la non-conformité. Trois jours après, je reçois un e-mail de la gérance de l'organe de contrôle qui, après renseignements pris auprès de l'OFAG, me confirme qu'une étude a été réalisée l'année précédente et que seule la paille hachée peut être utilisée sur mes tapis. Sanction pour ce manquement: 3950 francs.
- > Je possède une halle d'engraissement de volaille depuis 2016. On a effectué 65 chargements, ce qui représente environ 48 000 caisses de poulets. Lors d'un chargement, en fin d'année dernière, à la suite d'une probable confusion entre les chargeurs, une caisse qui doit contenir 12 poulets a été remplie avec 18 poulets. C'est une erreur que je ne conteste pas et j'en prends la responsabilité. Résultat: une contestation du vétérinaire à l'abattoir. La contestation est transmise au Service vétérinaire, qui dépose une dénonciation au Ministère public. Je n'ai fait l'objet d'aucune contestation ni d'aucun avertissement ni d'une quelconque remarque lors des chargements précédents. Oui, ces poulets étaient trop serrés à la suite d'une erreur involontaire mais sûrement pas plus que les passagers des transports publics aux heures de pointe. Le procureur, lui, a fait preuve de bon sens et n'a pas donné suite à cette dénonciation.

Dans quel monde vit-on? On marche vraiment sur la tête. Toutes ces personnes qui nous contrôlent et nous imposent ces normes sont-elles sanctionnées à la même hauteur en cas de retard ou d'erreur dans leur travail? Bienvenue dans le monde agricole, un monde qui vous nourrit mais avec lequel on est impitoyable. Les agriculteurs ne demandent pas la lune mais un peu de considération, des prix rémunérateurs, une simplification bureaucratique et de la stabilité. Je vous remercie de soutenir notre résolution.

Roulin Daphné (*VEA/GB, GL*). Je prends la parole au nom du groupe Vert·e·s et Allié·e·s. Mes liens d'intérêts: je suis apprentie agricole, en dernière année de formation à Grangeneuve, et je travaille sur une exploitation, conventionnelle, à Lugnorre. Une rémunération juste et équitable des paysans pour leur travail et leur production, yes we can. Transparence des marges des géants orange, yes we can. Alimentation locale, yes we can. Pas d'importation étrangère qui cause une concurrence déloyale, yes we can. Une nourriture de qualité pour la population, yes we can. Préférer l'avion pour un week-end à la place d'acheter des produits à leurs justes prix, non, cela n'a pas de place ici.

Les Verts ont beaucoup de points communs avec les revendications paysannes. Je sais que ces dernières années, il y a parfois eu une volonté de mettre la charrue avant les bœufs. L'évolution entre les attentes de certains et la réalité agricole a été trop rapide. Nous sommes conscients du réel décalage. Je le dis car cela fait bientôt deux ans que j'y suis quotidiennement confrontée dans ma formation, entre les directives de la politique agricole, à la disparité entre les attentes des consommateurs et la réalité pratique du monde rural. Nous connaissons l'importance économique pour notre canton que représente l'agriculture, tous les postes de travail qu'il y a en amont et en aval.

Petit bémol toutefois: nous déplorons la formulation de votre résolution, en particulier son dernier et très long paragraphe, qui aurait tendance, à la première lecture, à opposer l'agriculture et l'écologie. Si aujourd'hui, nous voulons avancer, défendre les paysans, il y a une chose simple à appliquer : ne pas opposer agriculture et écologie. Le monde paysan a beaucoup à gagner d'un environnement sain et l'écologie a beaucoup à gagner du travail des paysans. Considérer de manière générale que les mesures de promotion de la biodiversité constituent de l'écologie absurde, c'est nier l'importance du lien entre l'écologie et la production agricole.

Vu la formulation de la résolution, notre groupe avait prévu de s'abstenir. En fonction des débats, certains d'entre nous pourront modifier leur vote. A titre personnel, je suis déjà contente d'entendre les propos de mon collègue Zamofing, quelque peu nuancé sur la relation entre l'écologie et l'agriculture. Nous écouterons attentivement la suite des débats pour nous déterminer.

Glauser Fritz (*PLR/PVL/FDP/GLP, GL*). Mes liens d'intérêts: je suis agriculteur à Châtonnaye, premier vice-président de l'Union suisse des paysans, président des céréaliers suisses et de Swiss granum. Je remercie tout d'abord les jeunes agriculteurs qui ont organisé, hier soir, ce rassemblement. Plus de 400 paysans étaient présents, un signe clair que la situation est précaire, peut-être pas autant qu'en Europe mais quand même. Je ne vais pas vous citer d'exemples, ils sont nombreux, notre collègue Zamofing en a donné deux, car vu l'heure avancée, on resterait ici jusqu'à 16 heures. Je m'arrête donc là.

Je vais quand même formuler une critique vis-à-vis de Berne. Lorsque vous achetez une voiture, vous payez plus cher en fonction des options que vous choisissiez. A Berne, cela se passe différemment. Il n'est pas question de juger quelle mesure

est intelligente, utile ou nécessaire. On demande aux agriculteurs davantage de travail, de prestations, souvent des mesures qui comportent plus de risques envers la production et à la fin, il faut se battre pour avoir le même crédit-cadre qu'avant. Au départ, le Conseil fédéral voulait commander ce travail et moins payer, même si cela demande davantage de travail. Finalement, le Parlement se contente de payer le même prix qu'avant. Vous avez compris, cela ne fonctionne pas. Vous avez trouvé l'erreur. Maintenant, il faut chercher la différence pour combler nos fins de mois. Mais je n'ai pas trouvé de paragraphe qui règle le fait qu'on doit augmenter les prix payés aux producteurs de 5 à 10%. Cela ne veut pas dire qu'il faille demander plus au consommateur. Je vous laisse faire les calculs et voir où se perdent certaines marges. Je ne vise pas un parti politique spécifique car il porte les mêmes couleurs que ces géants de la distribution. Vous avez compris, on souffre à cause de la bureaucratie. On a dépassé le seuil de la tolérance.

Je lance un dernier appel - beaucoup ont déjà quitté ce parlement. Pour ceux qui restent, passez le message pour soutenir notre agriculture fribourgeoise et notre agriculture suisse. Votez, votez tous les jours pour l'agriculture dans les étalages. Achetez régional, de saison, à des prix corrects. C'est la meilleure manière de soutenir notre agriculture. Soutenez cette résolution!

Thévoz Ivan (*UDC/SVP, BR*). Mon lien d'intérêt: je suis agriculteur, arboriculteur, maraîcher à Russy. Je suis passionné par mon métier, fasciné de travailler avec la vie, heureux de pouvoir offrir de la nourriture saine à la population mais triste d'apercevoir le peu de considération et le dédain de la grande distribution face à la valeur de notre travail. Je n'ai pas de peine à le dire: le deuxième socle le plus important de notre pays après le Dieu tout-puissant de notre Constitution se nomme le paysan Jean du Pays. Laissez-moi vous présenter l'image d'un château de cartes, qui représente notre société et sa base est l'agriculture. Chaque jour et sans interruption, on ajoute sur ce château de cartes de nouveaux éléments. Tout l'édifice devient branlant, depuis les fondations jusqu'au dernier étage. Ce château de cartes, qui n'en finit pas de s'élever, donne des signes de faiblesse. L'apparition régulière de fissures et l'abandon régulier de paysans en détresse jetant l'éponge définitivement alertent les bâtisseurs du château, pour un temps seulement. Mais, très rapidement, au son de l'économie de marché et du capitalisme à outrance, la construction reprend de plus belle. Que la fête continue! Cette construction monstrueuse, méprisant ses fondations, les paysans, est vouée à s'effondrer. Oui, je parle bien de mépris quand on voit comment on a été adulés au début de la période COVID et comment on nous a oubliés, si facilement. Je sais de quoi je parle. Alors, par dépit, on attend. On attend que ce château de cartes « se casse la gueule » et s'effondre. Plus l'attente est longue, plus violente sera la chute. Et que reste-t-il généralement quand un château de cartes s'écroule? Les fondations. C'est ce que nous sommes, les paysans. Encore un peu de temps et la majorité de la population aura faim. Mais cela sera trop tard, car qui veut le bien de son pays choie ses paysans. Ceci devrait être le corps de métier le plus respecté, le plus rémunéré, le plus honoré, vu que celui-ci vous maintient encore pour un peu de temps en vie. C'est pourquoi, par le biais de cette résolution, de ces revendications que nous, paysans, ne cessons de répéter aux politiques et à la population, gavée par le pain et les jeux, nous le répétons à nouveau: nous continuerons d'exiger un prix juste, moins de bureaucratie et un soutien à la production. Et, tels des prophètes dans le désert, nous crions à notre façon: Notre fin sera votre faim!

Vuilleumier Julien (*VEA/GB, FV*). Je ne suis pas paysan. Je suis vert, un écolo. Je suis donc apparemment une menace pour l'agriculture suisse. Je ne crois pas que cela soit le cas. En fait, les Verts défendent les revendications que vous faites pour une agriculture durable, rémunératrice, une agriculture avec une certaine souveraineté au niveau national. Vous vous rappelez l'initiative pour des aliments durables? Cette initiative demandait quelque chose que nous retrouvons dans cette résolution, c'est-à-dire que les produits étrangers soient soumis aux mêmes critères que les produits suisses. Et bien, cette initiative était soutenue par certains milieux agricoles, Uniterre, l'Union des petits paysans. Elle n'était pas soutenue par le monde agricole majoritaire. Cette opposition stérile manifestée envers les propositions des Verts est de toute façon néfaste. Que l'on pense que la vérité ne vient que d'un certain monde agricole est peut-être également problématique. C'est la même chose avec l'initiative sur les multinationales responsables. L'Union suisse des paysans, qui défend les intérêts agricoles, a refusé cette initiative alors qu'on voulait aussi contrôler ce qui se passe au niveau international dans le domaine des matières premières. En fait, il y a peut-être une alliance à trouver, l'alliance d'une politique qui soit alimentaire et pas seulement agricole. Cette politique alimentaire ne dénoncerait pas que l'écologie absurde. Elle dénoncerait aussi le libre échange mortifère. Là aussi, il y a de nouvelles alliances à créer. Sur le fond, je suis absolument d'accord avec votre résolution. Sur la forme, je suis tout à fait surpris que vous appeliez notre Parlement à soutenir solennellement des révoltes paysannes, une référence historique à des conflits armés en Europe mais aussi une révolte paysanne dans les pays qui nous entourent, qui fait usage de la désobéissance civile, du blocage de routes, parfois du non-respect de la propriété privée. C'est assez étonnant quand même, car nous avons entendu dire que ce n'étaient pas des moyens légitimes pour la défense politique. Alors je suis surpris qu'on nous appelle - nous, parlementaires élus, responsables - à défendre la désobéissance civile en Europe. Je ne fais pas de comparaison avec d'autres sujets. Et puis, si vous voulez aller plus loin, si vous voulez soutenir cette référence à des conditions pour des produits importés, si vous n'avez pas eu l'occasion de soutenir l'initiative, en 2018, pour des denrées alimentaires équitables, vous pourrez soutenir une motion qui sera déposée par nos collègues Hayoz Helfer et Ghielmini Krayenbühl et qui va dans le même sens. Celle-ci demandera qu'il n'y ait plus de concurrence déloyale et que les produits importés soient soumis aux mêmes conditions que les denrées produites par les agriculteurs suisses. Dès lors, je m'abstiendrai de voter sur la résolution,

parce que son contenu actuel ne me convient pas. Par contre, je reste solidaire et nous sommes solidaires d'une grande partie des revendications formulées ici.

Grandgirard Pierre-André (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je suis maître agriculteur, président du club agricole. En 1991, à l'âge de 28 ans, au début de mon activité professionnelle, je vendais mon litre de lait 1,07 francs. En 2017, lorsque j'ai pris la décision de cesser cette production laitière, ce prix était descendu à 49 centimes. En 1991 toujours, un kilo de blé valait 1,04 francs. Actuellement, ce prix est divisé par deux. En 1996, la Confédération instaure les paiements directs pour rémunérer les prestations particulières, notamment l'entretien du paysage. A partir de là, j'ai vécu de multiples réformes de politique agricole, réformes qui ont insidieusement, telles une épée de Damoclès, mis une pression grandissante sur les familles paysannes. Cette pression est devenue tellement forte que même les paysans les plus passionnés et motivés doutent de leur idéal et de leur mission première qu'est la production de denrées alimentaires. Je constate et déplore le fait que l'octroi de paiements directs asservisse le paysan avec le mode de la carotte et surtout du bâton. Certes, le monde paysan, les consommateurs et aussi les milieux écologiques doivent encore apprendre à mieux se connaître et à définir ensemble les vrais enjeux de notre société alimentaire du XXI^e siècle.

La résolution qui nous préoccupe, comme la résolution de Grandsivaz initiée par le comité Action agricole Fribourg, a le mérite d'interpeler l'Office fédéral de l'agriculture (ci-après : OFAG) sur les incohérences manifestes de la politique agricole en vigueur. Pour le bien de notre pays, il est temps que l'OFAG descende de sa tour d'ivoire et prenne enfin conscience des difficultés majeures actuelles du secteur agricole. Je terminerai par une citation de Jared Diamond, un géographe américain : « Toutes les civilisations se sont construites sur une agriculture prospère et elles ont toutes commencé à décliner lorsqu'il y a eu un mépris de l'agriculture. » Merci de soutenir cette résolution.

Bonny David (*PS/SP, SC*). Je m'exprime au nom du parti socialiste. Mon lien d'intérêt: je suis syndic d'une commune qui compte quelques paysans. Comme bon nombre de député-e-s dans cet hémicycle, je suis sensible à cette problématique. Nous sommes tous concernés par la bonne santé de la paysannerie. Cela est dans notre intérêt. Le PS est évidemment solidaire à la cause paysanne. De manière générale, les revendications sont les suivantes: une rémunération plus juste, des prix équitables, la hausse des coûts de production, une meilleure connaissance du travail et la lourdeur bureaucratique. Je crois que nous sommes toutes et tous d'accord avec ces revendications.

Toutefois, le dernier paragraphe de la résolution pose problème. Celui-ci demande moins d'écologie. Les agriculteurs bio ne sont-ils pas concernés par cette révolte paysanne? Ont-ils été mis de côté? C'est dans notre intérêt à tous d'avoir des produits sains. Nous devons avoir confiance en les produits. Je vous rappelle notre débat sur la betterave. L'utilisation du « Gaucho » avait été acceptée puis interdite au niveau fédéral. Dès qu'il y a une ouverture, tchac, paf, on abandonne qualifiant l'écologie d'absurde. Vous avez mentionné d'autres exemples. Nous devons avoir confiance en les produits présentés aux consommateurs.

Mais parlons des grands distributeurs. Vous le savez très bien, vous les paysans, qu'ils sont les principaux responsables de la baisse des prix. Selon nous, ils sont aussi responsables de la hausse des prix imposés aux consommateurs et consommatrices. Ils gagnent donc de tous les côtés. Les marges sont de plus en plus grandes. Pour les autres, les marges diminuent de plus en plus. Ce n'est vraiment pas juste. Il faut le faire savoir et manifester contre ces grands distributeurs, qui sont aux portes de la ville. Ils ont des magasins.

Ce dernier article de cette résolution nous refroidit un peu. On pourrait considérer cette résolution comme bonne mais la refuser en raison du dernier paragraphe. Nous allons être plus pragmatiques. Le PS soutient bien entendu cette révolte pour les raisons mentionnées initialement. Toutefois, il ne peut soutenir le dernier paragraphe tel que formulé. Cet élément doit être mis au procès-verbal. La presse l'a bien entendu. Nous soutiendrons en grande majorité la résolution, mais pas ce dernier paragraphe maladroitement formulé. Une part d'écologie est nécessaire. Il faut faire attention à l'emploi de ces termes.

Quant aux difficultés financières, je vous rappelle que le 3 mars, contrairement à ce que dit l'USP, les caisses de l'AVS sont saines. Nous pouvons que vous encourager à voter en faveur de la treizième rente AVS.

Barras Eric (*UDC/SVP, GR*). Je prends d'abord la parole en tant que paysan et puis comme co-auteur de cette résolution. Je voudrais d'abord reprendre ce paragraphe 4, qui cause apparemment beaucoup de problèmes. Il dit: « moins d'écologie absurde qui sacrifie la production agricole ». Si on avait écrit « moins d'écologie », je serais d'accord avec vous, car cela voudrait dire qu'on veut supprimer l'écologie. Or, on parle ici de « moins d'écologie absurde ». On accepte donc l'écologie. On refuse juste l'écologie absurde. Ce sont deux choses différentes. On a déjà beaucoup accepté d'écologie. Prenons un exemple d'écologie absurde. Au niveau du pendillard, il y a une absurdité. Elle vient du fait que l'on ait englobé une totalité de personnes. Je vais vous donner mon exemple. J'exploite près de 50 hectares de SAU et 50 hectares d'estivage d'alpage. Sur ces 50 hectares de SAU, on m'a laissé – mon domaine est en pente, un domaine de montagne, on enlève donc les pentes et on laisse les morceaux qui seraient purinables au pendillard - 3 hectares restants. On me laisse 3 hectares au pendillard. Les petites routes de montagne sont limitées de 3,5 tonnes à 8 tonnes. Les moyens de location auxquels on peut faire appel,

tous ont investi dans des citernes de 11 000, 12 000, 15 000 voire de 25 000 litres. Il n'est même pas légal d'utiliser ce genre d'engins sur nos routes. Nous n'allons pas non plus investir dans un pendillard pour 3 hectares. Je vais vous dire, Messieurs, ce qui va se passer au niveau de la politique et de l'écologie. Savez-vous ce que je vais faire de ces 3 hectares? Je me gêne presque de vous le dire, mais je vais quand même vous le dire. Je mettrai des engrais chimiques pour compenser, pour ne pas investir dans un pendillard et pour ne pas faire venir des moyens trop lourds sur des petites routes. Je compenserai le manque de lisier sur ces parcelles par de l'engrais. Voilà ce qui va se passer. Voilà où l'écologie absurde nous mène. Avec une surface minimale de 20 hectares, par exemple, où l'on aurait pu justifier un investissement, on n'aurait pas eu ce genre de cas. C'est à ce moment-là que moi, j'ai voulu parler d'« écologie absurde ». J'estime en effet que nous avons un problème de fond lorsque l'on veut faire investir des moyens pour une surface de 3 hectares. Une citerne de 11 300 litres avec un essieu directeur et un pendillard, c'est 163 000 francs. J'ai demandé une offre.

Cette résolution vise à sensibiliser le Parlement à ces problématiques. L'écologie absurde en fait partie, j'en suis désolé, et nous devons lutter contre cela. Malgré les paiements indirects, l'agriculteur voit ses revenus baisser. Depuis les années 90, les paiements directs n'ont fait que diminuer. On dit toujours qu'on donne plus. Ils ont baissé de 25% depuis les années 90. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Le plus haut produit baisse également. Par contre, les marges entre les paysans, le producteur et le commercialisateur augmentent. Les coûts de production augmentent aussi et les défis énergétiques ne font que faire monter la pression.

J'avais préparé un long texte, mais je ne l'ai pas lu aujourd'hui. J'ai préféré répondre à mes collègues sur ce fameux dernier paragraphe qui vous dérange. Sachez bien une chose: si nous n'avions pas écrit « écologie absurde » mais « écologie », je vous aurais compris. On ne tape pas ici sur l'entier de l'écologie. On tape sur l'absurdité, le plafond de l'écologie. Il faut en être conscients. Ce n'est pas du tout une attaque contre l'ensemble de l'écologie.

Clément Bruno (*VEA/GB, GR*). J'interviens ici à titre personnel. Comme beaucoup d'entre vous, je suis très sensible à la situation des agricultrices et agriculteurs de notre canton et à celle des agriculteurs suisses et d'ailleurs. En effet, la grogne des agricultrices et agriculteurs est légitime et doit être saisie pour instaurer avec eux un débat dépolitisé sur les problèmes de fond du système agroalimentaire, et notamment des revenus décents et la prise en compte de l'agriculture comme secteur à part, insoluble dans les schémas du libre-échange. Si on souhaite inverser l'actuelle tendance, autodestructrice des bases de vie sur la planète, y compris de nos systèmes nourriciers, le problème est complexe d'autant plus que notre pays est effectivement très dépendant de l'exportation, d'importations agricoles et nous devons prendre en compte cette complexité. Nous trouvons dommage que les auteurs de cette résolution, très inspirée de celle de l'USP, ont été un peu caricaturaux sur ce fameux dernier paragraphe. En effet, la revendication au sujet des contraintes environnementales telles que formulées par l'USP me semble plus nuancée et plus juste. Je me permets de la lire ici: « De nombreuses contraintes ont été introduites ces dernières années, sans compter les nombreuses démarches volontaires prises par les familles paysannes, aussi bien sur le plan environnemental que du bien-être animal. Ces engagements sont en train de porter leurs fruits. L'agriculture refuse toute mesure supplémentaire non rétribuée qui ne ferait que compliquer le système et affaiblir notre production indigène durable au profit des importations. » Dans ce sens, je vais soutenir cette résolution, même si le dernier paragraphe me convient moins. J'ai préféré la version de l'USP, mais les propos des auteurs montrent que le but n'est pas de voir l'écologie comme une ennemie. En effet, l'écologie assure les bases essentielles de la productivité agricole. La menace vient donc plutôt, à mon avis, du fait de considérer l'agriculture comme monnaie d'échange dans les discussions sur les accords de libre-échange. On doit avoir une diplomatie active en faveur d'une réforme des systèmes alimentaires, d'une agriculture durable et d'une alimentation saine pour tous et partout.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). Mes liens d'intérêts: je suis issu d'une famille de paysans. Mon frère est paysan et très récemment, j'ai vécu le deuil d'un proche de ma famille d'agriculteurs, qui s'est donné la mort à la suite de difficultés financières. Tout travail mérite salaire. C'est quelque chose que j'ai défendu toute ma vie et que je continuerai à défendre. Pour moi, il est très clair que le travail des agriculteurs par la vente de leurs produits n'est pas reconnu et rémunéré correctement, en tous cas pour l'essentiel. Nous avons parlé de la grande distribution et c'est l'un des outils de pression sur l'agriculture mais aussi sur les consommateurs. Je pense qu'il y a des réflexions importantes à mener et des coalitions à faire entre consommateurs et producteurs dans ce domaine. L'importation, on n'a pas besoin de le répéter, fait que nous avons des prix et du travail non reconnus. Je parle des systèmes d'importation et non du fait qu'il ne faut pas importer. Je pense qu'il faut importer des produits équivalents avec une même reconnaissance des producteurs suisses et des producteurs des autres pays.

J'ai quand même quelques remarques, en particulier liées à certaines organisations, qu'elles soient politiques ou associatives, qui défendent l'agriculture. Je suis toujours étonné du résultat et de la manière de négocier, qui arrive à des résultats extrêmement faibles, des organisations agricoles et souvent du peu de coalition et du peu de lien qu'il y a entre les divers producteurs pour arriver à un résultat. Je suis surpris que ces partis, qui soutiennent l'agriculture, refusent la treizième rente alors qu'elle profitera à quasi tous les agriculteurs lorsqu'ils termineront leur travail et qu'ils remettront leur exploitation

à leurs enfants. On sait que cela se fait à la valeur de rendement et que cela ne permet pas de créer un capital qui peut compléter l'AVS.

Je suis aussi surpris que les paiements directs aient diminué de presque 500 millions - on a précédemment parlé de 25 %, je crois que nous avons les mêmes chiffres – alors que ces organisations sont fortement représentées au Parlement fédéral. Je suis également surpris qu'elles focalisent leurs interventions contre des initiatives écologistes, qui n'avaient quasiment aucune chance devant le peuple mais qui ont créé une antinomie entre consommateurs, travailleurs et paysans, ce que je regrette. Par contre, je suis aussi étonné qu'il n'y ait pas un vrai travail qui soit fait pour former l'agriculture, pour anticiper les changements, qui sont quand même inéluctables. Je pense qu'il n'est pas possible d'exploiter demain comme aujourd'hui face aux exigences de qualité et de la nature.

Je soutiens néanmoins totalement cette résolution, qui va dans le sens d'une révolte. Il est vrai que qu'il est assez piquant d'entendre, de l'autre côté du prétoire, Monsieur Barras s'exprimer sa vision de l'écologie.

Glauser Fritz (PLR/PVL/FDP/GLP, GL). Juste une réponse aux personnes qui craignent que ça ne vienne que des milieux de l'agriculture non-biologique: je suis agriculteur bio depuis 2010. Je crois pouvoir dire que les choses ont été bien décrites par mon collègue Barras - j'ai d'autres exemples. Ma production céréalière - entre parenthèses: en Suisse aujourd'hui 1 m² sur 5 est consacré à la promotion de la biodiversité - on fait déjà tellement d'efforts pour cette biodiversité qu'on n'a pas besoin de 3,5% de surfaces « terre ouverte » ou d'assolement. Je prends les céréales, maintenant, on a repris la législation européenne sur l'ergot, dix fois plus sévère. Et, vous savez, dans ces parcelles qu'on met entre deux, avec ces surfaces écologiques, on a l'ergot, qui se déplace ensuite sur les céréales. On a beaucoup de craintes et on observe déjà des augmentations d'ergot. On ne s'en sortira pas. On sera obligés d'abandonner, de chercher d'autres productions - de l'herbe, des vaches - et de renoncer à la production de céréales, ou bien, pour ceux qui le peuvent, de traiter.

Autre exemple: aujourd'hui, t'es criminel quand tu laboures, on donne des indemnités pour non-labour. Mes amis qui utilisent ça, on les pousse à l'utilisation d'herbicides totaux - aujourd'hui le glyphosate, qui reste autorisé.

C'est ça, cette absurdité. On veut participer et faire la qualité. Là aussi, on a besoin de vous, les consommateurs, car aujourd'hui, quand je fais du blé et que ce dernier ne contient pas assez de protéines parce que je n'ai pas pu mettre assez d'engrais - de ferme ou minéral - j'essuie des déductions. Alors soyez aussi moins gourmands pour la qualité! Le pain d'antan était aussi bon que le pain d'aujourd'hui, qui est produit de façon industrielle. Il faut se tourner non pas du côté du producteur ni de celui du consommateur mais bien de celui des distributeurs, de la même couleur que les fruits que nous avons achetés hier.

Barras Eric (UDC/SVP, GR). Il faut faire attention tout de même dans ce milieu écologique. A force d'enlever de l'engrais partout, on perd de la production et cette production, il faudra bien aller la chercher quelque part. Il faudra sûrement aller la chercher à l'étranger et là, on ne sait la qualité de ces produits. Autant laisser des fois une petite liberté chez nous pour pouvoir produire correctement et garder une qualité correcte de nos produits.

Voilà où il faut poser les bonnes questions sur l'agriculture. Je vous encourage à soutenir cette résolution et remercie d'ores et déjà tous ceux qui l'ont cosignée, merci beaucoup.

> Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 71 voix contre 0. Il y a 8 abstentions.

Ont voté oui:

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/

GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 71.*

Se sont abstenus:

Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Michel Pascale (SC,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB). *Total: 8.*

Election (autre) 2024-GC-4

Un membre de la Commission des grâces, des pétitions et des motions populaires, en remplacement de Chantal Müller

Srutin de liste

Bulletins distribués: 104; rentrés: 103; blancs: 2; nuls: 0; valables: 103; majorité absolue: 52.

Est élu M. Gaétan Emonet, par 91 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Bernadette Mäder-Brühlhart: 4; Julia Senti: 2; Grégoire Kubski: 1; Alexander Schroeter: 1; Christel Berset: 1; Pierre Vial: 1.

Election (autre) 2024-GC-8

Un membre de la Commission des naturalisations, en remplacement de Bernadette Mäder-Brühlhart

Srutin de liste

Bulletins distribués: 103; rentrés: 102; blancs: 5; nuls: 0; valables: 102; majorité absolue: 52.

Est élue M^{me} Daphné Roulin, par 93 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Tina Raetzo: 1; François Ingold: 1; Bernard Bapst: 1; Benoît Rey: 1.

Election (autre) 2024-GC-9

Un membre suppléant de la Commission des finances et de gestion, en remplacement de Catherine Beaud

Srutin de liste

Bulletins distribués: 102; rentrés: 102; blancs: 3; nuls: 0; valables: 101; majorité absolue: 51.

Est élu M. Daniel Bürdel, par 88 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Annick Remy-Ruffieux: 5; Markus Julmy: 2; Bertrand Gaillard: 2; Bernard Bapst: 1.

Election (autre) 2024-GC-10**Un membre du Conseil de la magistrature - réélection de Johannes Frölicher**

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 100; rentrés: 100; blancs: 3; nuls: 0; valables: 100; majorité absolue: 51.

Est élu *M. Johannes Frölicher*, par 97 voix.

Clôture de la session

Président du Grand Conseil. Meine Damen und Herren, bevor ich diese erste Session des Jahres beende, möchte ich mir noch einen Moment Zeit nehmen, um eine Kollegin zu grüssen, die wir im kommenden März hier nicht mehr wiedersehen werden, Frau Grossrätin Bernadette Mäder-Brühlhart. Bernadette Mäder-Brühlhart zog am 9. September 2014 in dieses Parlament ein und übernahm den Sitz des zurückgetretenen Bernhard Schafer. Sie wurde sofort in die Petitionskommission gewählt, bevor sie 2015 in die Einbürgerungskommission wechselte, eine Kommission, deren Vizepräsidentin sie seit 2017 und noch für einige Tage ist. Die Rolle als Schweizermacherin nahm Grossrätin Mäder-Brühlhart nach eigenen Angaben mit viel Respekt und Freude wahr.

Ich werde nicht näher auf die fast 10-jährige parlamentarische Tätigkeit von Frau Mäder-Brühlhart eingehen. Ich möchte lediglich ihr ausgeprägtes Interesse für die Bereiche Bildung - sie ist übrigens Vorsitzende des Klubs Erziehung und Bildung des Grossen Rates - und Soziales hervorheben. In dieser Hinsicht ist es zweifellos eine grosse Genugtuung für sie, dass in ihrer letzten Session ein Projekt zum Abschluss gebracht wurde, für das sie sich seit ihrem ersten Tag hier unermüdlich eingesetzt hat, die Einführung von Ergänzungsleistungen für Familien mit bescheidenem Einkommen. Das Gesetz ist nun unter Dach und Fach. Bernadette, Du kannst mit dem Gefühl, dass Du Deine Pflicht erfüllt hast, gehen.

Sehr geehrte Frau Grossrätin, liebe Bernadette: Im Namen des Grossen Rates danke ich Dir für Dein Engagement in diesem Parlament und wünsche Dir einen sehr glücklichen Ruhestand. (*Langanhaltender Applaus*)

Mäder-Brühlhart Bernadette (*VEA/GB, SE*). Besten Dank. Ich weiss nicht, wer den Knopf gedrückt hat. Eigentlich wollte ich nichts sagen, deshalb nur ganz kurz. Ich danke Euch ganz herzlich für die gute Zusammenarbeit während all dieser Jahre. Es war sehr interessant und spannend, diese Diskussionen mit Euch zu führen, manchmal auch harzig, genauso wie heute, aber das gehört zu einer Demokratie, und ich finde, das ist sehr gut.

Ich will nicht länger verlängern, ich wünsche Ihnen allen alles Gute, viel Glück, privat und in diesem Parlament, "häbed Sorg", fällt Entscheide auch mit einer gewissen Empathie gegenüber den Menschen da draussen und macht weiter so. Ich wünsche Euch alles Gute und auf Wiedersehen, bon vent, tschau zäme! (*Applaus*)

> La séance est levée à 12 h 55.

Le Président:

Adrian BRÜGGER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*
